



# Standard Adresse



## Table des matières

Fiche analytique .....	5
Préface.....	6
Historique et suivi du document .....	6
Participation à l'écriture.....	6
Acronymes et abréviations.....	6
1    Présentation du document.....	8
1.1    Objectif et raison d'être du standard .....	8
1.2    A qui s'adresse ce document ? .....	8
1.3    Références réglementaires et normatives.....	8
1.4    Guides de référence .....	9
1.5    Ressources complémentaires.....	9
2    Concepts généraux .....	11
2.1    Les acteurs et rôles concernés .....	11
2.1.1    La compétence communale sur l'adressage.....	11
2.1.2    La Base Adresse Nationale (BAN).....	11
2.1.3    Usages de l'adresse .....	11
2.2    Périmètre d'application .....	12
3    Concepts de l'adresse.....	13
3.1    Définition des concepts génériques de l'adresse .....	13
3.1.1    Adresse .....	13
3.1.2    Objet Adressable .....	13
3.1.3    Composants d'adresse .....	13
3.1.4    Voie .....	14
3.1.5    Lieudit.....	14
3.2    Définition des composants d'une Adresse .....	15
3.2.1    Vue générale des composants d'adresse .....	15
3.2.2    Commune.....	15
3.2.3    Commune historique.....	15
3.2.4    Zone postale.....	16
3.2.5    Numéro.....	16
3.2.6    Indice de répétition .....	16
3.2.7    Odonyme.....	16
3.2.8    Adresse communale .....	17
3.2.9    Adresse complémentaire .....	17
3.2.10    Adresse détaillée .....	17
3.3    Evolutions des adresses .....	18
3.4    Evolution des odonymes.....	18
3.5    Evolution des communes.....	19
3.6    Longueur des littéraux et représentation compressée des adresses.....	19
3.7    Type de positions.....	20
3.8    Gestion des langues régionales.....	21
4    Contenu et structure de la donnée .....	22

4.1	Modèle conceptuel de données .....	22
4.2	Catalogue d'objets .....	24
4.2.1	Classe AdresseCommunale .....	24
4.2.2	Classe Commune .....	27
4.2.3	Classe Commune Historique .....	29
4.2.4	Classe ZonePostale.....	30
4.2.5	Classe Odonyme .....	31
4.2.6	Classe VoiePlaceLieudit .....	33
4.2.7	Classe LieuditComplementaire .....	33
4.2.8	Classe Numero.....	34
4.2.9	Classe AdresseComplementaire.....	35
4.2.10	Classe AdresseDetaillee.....	36
5	Description des types énumérés et des listes de codes .....	38
5.1.1	Enumérations .....	38
5.1.2	Listes de codes.....	40
6	Systèmes de référence .....	40
6.1	Systèmes de coordonnées .....	40
6.2	Système de référence temporel.....	42
6.3	Système d'encodage des caractères .....	42
7	Qualité.....	42
7.1	Périmètre d'application .....	42
7.2	Cohérence logique.....	43
7.3	Exhaustivité .....	43
7.4	Actualité.....	43
7.5	Précision thématique .....	44
7.6	Précision géométrique .....	44
8	Métadonnées .....	45
8.1	Généralités .....	45
8.2	Champs de métadonnées.....	45
Annexe A - Illustrations des concepts et exemples.....		46
A.1	Nommage des voies .....	46
A.2	Numérotation .....	47
A.3	Numérotation d'un Lieudit.....	48
A.4	Usage d'un lieudit complémentaire .....	48
A.5	Exemples d'adresses les plus courantes .....	49
A.6	Communes historiques .....	49
A.7	Adresses en frontière de commune .....	50
A.8	Adresses de bâtiments .....	50
A.9	Adresses de locaux .....	51
A.10	Centre commercial .....	52
A.11	Adresse de mobiliers urbains .....	52
A.12	Adresse de parking .....	53
A.13	Autres points d'intérêt.....	53
Annexe B : Cas d'usages .....		54
B.1	Collecte (format BAL).....	54

B.2	BAN (consolidation et diffusion) .....	54
B.3	Distribution postale et livraison .....	58
B.3.1	Adresse postale de type "géographique" .....	58
B.3.2	L'adresse Géopostale .....	59
B.3.3	L'adresse postale .....	60
B.3.4	Les communes multi-distribuées.....	61
B.3.5	La norme AFNOR et mise en forme RNVP .....	61
B.4	Gestion foncière.....	65
B4.1	Standard adresse et adresses gérées dans le domaine foncier .....	65
B4.2	Structuration des adresses foncières.....	66
B4.3	Usages du référentiel des voies et lieudits par la DGFIP.....	68
B.5	Usages par les gestionnaires de réseaux .....	71
B.6	Projet de Référentiel National de Bâtiments (RNB).....	75
Annexe C : Écarts du fonctionnement actuel avec le standard .....		77
Annexe D : Mise en correspondance du standard Adresse avec INSPIRE .....		80
Annexe E : Liste des langues de France établie par la délégation générale à la langue française et aux langues de France .....		82

# Fiche analytique

**Titre :** Standard Adresse

**Sous-titre :** Standard National d'échange de données sur les adresses

**Description du document :** Ce document spécifie la structure de données recommandée en France pour inventorier et caractériser les adresses.

**Date :** 18/10/2024

**Version :** v1.0

**Résumé :** Définition des concepts adresses et des composantes d'adressage dans le contexte national. Définition d'un modèle de données partagé afin de permettre l'interopérabilité et l'utilisabilité des données Adresse en France avec les autres référentiels (voies, bâtiments, locaux).

**Contributeurs :** Membres volontaires du GT standard Adresse et relecteurs lors de l'appel à commentaires

**Rédacteurs :** Alison Lenain (IGN), Loic Rebours (ENEDIS), Frédérique Williams (IGN)

**Format disponible du fichier :** Adobe PDF

**Diffusion :** PDF sur internet

**Organisme :** CNIG

**Langue :** Français

**Mots-Clés :** Adresse, BAL, BAN, données géographiques

**Statut du document :** Version finalisée pour soumission à la commission des standards du CNIG (03/10/2024) puis au conseil plénier du CNIG (12/2024)

**Statut juridique :** [Licence ouverte v2.0](#) (open Licence) Etalab

# Préface

## Historique et suivi du document

Version	Date	Description
0.1	31/01/2023	Rédaction Initiale
0.2	05/05/2023	Mise à jour suite aux ateliers
0.3	05/07/2023	Mise à jour suite aux ateliers
0.4	25/08/2023	Revue interne GT
0.5	21/11/2023	Intégration des commentaires des membres du GT suite revue interne 2
0.6	14/12/2023	Intégration des commentaires des membres du GT suite revue interne 3
0.7	10/01/2024	Intégration des commentaires des membres du GT suite revue interne 4
0.8	07/03/2024	Mise au jour suite aux derniers ateliers. Exemples d'adresses
PRJ1	29/03/2024	Version pour appel aux commentaires
0.9	26/6/2024	V 0.9 Version intégrant la résolution partielle des commentaires – pour partage en atelier du 4/7/2024
V1.0	28/10/2024	V1.0 finale suite passage en commission des standards du CNIG (03/10/2024) (Passage en conseil plénier du CNIG prévue le 12/2024)

## Participation à l'écriture

Ce standard a été réalisé sous la coordination du groupe de travail Standard Adresse du CNIG, animé par Frédérique Williams et Loïc Rebours, qui s'est réuni régulièrement de janvier 2023 à mars 2024. Ce standard a été rédigé par Alison Lenain (IGN) avec les contributions majeures de Frédérique Williams, Loïc Rebours et des membres du GT (participants recensés dans les comptes-rendus d'atelier et liste globale sur la page du [CNIG](#)).

Les annexes métiers ont été rédigées avec les correspondants identifiés dans le groupe de travail.

## Acronymes et abréviations

ANCT	Agence Nationale de la Cohésion du Territoire
API	Application Programming Interface ou interface de programmation d'application
BAN	Base Adresse Nationale
BAL	Base Adresse Locale
CNT	Commission Nationale de Toponymie
COG	Code Officiel Géographique

INSPIRE	Infrastructure for spatial information in Europe
ISO	Organisme International de Normalisation
MCD	Modèle conceptuel de données
PDL	Point De Livraison
RIAL	Référentiel inter administratif des locaux
RNB	Référentiel National des Bâtiments
UML	Unified Modeling Language
UUID	Universally Unique Identifier

# 1 Présentation du document

## 1.1 Objectif et raison d'être du standard

L'objectif de ce document est la définition des concepts d'adresses et des composantes d'adressage en France, en cohérence avec les spécifications Adresse de la directive INSPIRE et la norme internationale ISO 19160 concernant l'adressage.

Il fournit les définitions des concepts adresses et des composantes d'adressage, cela comprend :

- Le périmètre BAN actuellement défini sur la compétence communale
- Les composantes adresses nécessaires à une utilisation d'adresses plus détaillées (ex : bâtiments sur site privé ou intérieur des bâtiments notamment)

Ce standard comporte un modèle de données partagé pour encourager l'interopérabilité et l'utilisabilité des données Adresse en France. L'enjeu principal du standard est ainsi de faciliter l'articulation du référentiel BAN avec les autres référentiels (voies, bâtiments, locaux) et systèmes d'informations métiers.

Le document comprend également en annexes des descriptions de cas d'usage.

Ce standard se place dans un contexte de l'adresse encore en évolution, notamment celles prévues dans la feuille de route BAN, les travaux en cours du RIAL (référentiel inter administratif des locaux, du GT bâti (futur RNB – Référentiel national des bâtiments) et du GT Routes.

Ce document contient des illustrations et des cas d'usages (description de l'utilisation des données d'adresse et le modèle conceptuel associé) et présente les liens courants avec d'autres vues métier (gestionnaire réseau, distribution postale etc).

## 1.2 A qui s'adresse ce document ?

1. Aux collectivités territoriales concernées et à leurs prestataires dans le cadre de leur mission d'adressage.
2. Aux utilisateurs et aux développeurs des applications et services s'appuyant sur les données adresses du référentiel BAN (citoyens, prestataires de service, entreprises et organismes réutilisateurs).
3. A tout acteur impliqué dans des traitements de données métiers ou des développements informatiques (nouveau SI, évolution d'un SI existant) impliquant la manipulation d'adresses françaises.

## 1.3 Références réglementaires et normatives

- [Loi 3DS](#) (Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale selon l'article 169) et décret d'application relatif à l'adresse ([n° 2023-767](#))
- [La loi du 16 mars 2015](#) (Loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes)
- [La loi RCT du 16 décembre 2010](#) (Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales)
- [La loi du 21 mai 2021](#) (Loi n°2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion)

Les éléments de modélisation s'inspirent des **recommandations normatives** internationales et notamment :

- La directive INSPIRE : ([La directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007](#)), dont la liste de valeurs issues du LocatorDesignatorType a été utilisée pour la liste des positions de la spécification BAL.
- ISO 19160-1 :2015 : Adressage — Partie 1 : Modèle conceptuel
- ISO/DIS 19160-2 : Adressage — Partie 2 : Attribution et gestion d'adresses pour des objets dans le monde physique.
- ISO 19160-4 : Adressage — Partie 4 : Composants et langages des modèles d'adresses postales internationales
- [Règlement \(UE\) N° 102/2011 de la commission du 4 février 2011](#) modifiant le règlement (UE) n°1089/2010 portant modalités d'application de la directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'interopérabilité des séries et des services de données géographique.

## 1.4 Guides de référence

**Voies et adresses : les procédures légales et les bonnes pratiques en vigueur**, Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF)

**Bonnes pratiques de l'adresse** : Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

**Format Base Adresse Locale** : format d'échange simple de données voies-adresses aujourd'hui en version 1.4. Issu des travaux du groupe de travail mis en place par l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF).

**Décider du nom d'un lieu** : Commission Nationale de Toponymie CNIG

**Recommandations et observations grammaticales**, Commission Nationale de Toponymie

**Charte de Toponymie de l'IGN** : Guide rédigé par l'IGN pour l'homogénéisation des règles de toponymie sous la demande de la Commission Nationale de Toponymie.

**Les Langues de la France de Bernard Cerquiglini** (1999)

## 1.5 Ressources complémentaires

**La plateforme nationale adresse.data.gouv** (<https://adresse.data.gouv.fr/>). Cette plateforme est le point d'accès vers :

- Les outils, services et guides permettant aux communes de mettre à jour leurs adresses et de publier leur Base Adresse Locale (BAL).
- Les données de la Base Adresse Nationale (BAN), qui fait partie du socle de souveraineté de l'État.

**Le site du référentiel du bâtiment RNB** : <https://rnb.beta.gouv.fr/>

**Lien page CNIG GT Route** : <https://cnig.gouv.fr/gt-routes-voies-a26007.html>

**Norme NF Z 10-011 Adresse postale - Rédaction de l'adresse postale - Règles de présentation du courrier de petit format pour son traitement automatisé**

**Rapport AFIGEO : Publication – “La Base Adresse Nationale vers un véritable commun” | Afigeo**

Guide méthodologique des bonnes adresses (Geopal) :  
[https://www.geopal.org/upload/gedit/1/Adresse/Guides/Guide\\_methodologique\\_V1.pdf](https://www.geopal.org/upload/gedit/1/Adresse/Guides/Guide_methodologique_V1.pdf)

Dictionnaire de la typologie des voies OSM : <https://github.com/cquest/osmfr-cartocss/blob/9a7543eaae34fbb551e45550f3a14a7473639b17/functions.sql#L24>

## 2 Concepts généraux

### 2.1 Les acteurs et rôles concernés

#### 2.1.1 La compétence communale sur l'adressage

En vertu de la [Loi du 21 février 2022](#), dite loi 3DS, l'adressage est réalisé sous la responsabilité du Conseil municipal de la commune.

L'article 169 prévoit l'obligation d'adressage :

« II. Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. »

« Les communes mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions dans le cadre de la mise à disposition des données de référence prévue à l'article L. 321-4 du code des relations entre le public et l'administration (...). »

#### 2.1.2 La Base Adresse Nationale (BAN)

La Base Adresse Nationale (BAN) garantit à tous les organismes la possibilité d'accéder à une information d'adresse en open data (licence ouverte), géolocalisée, fiable et actualisée, afin d'appuyer les différents services aux citoyens (permettant par exemple que des services d'urgences se rendent au bon endroit ou encore de réaliser une analyse cartographique).

Le [décret CE n° 2023-767 du 11 août 2023](#) précise les modalités d'alimentation de la BAN : « cette mise à disposition s'effectue au moyen d'un dispositif créé par l'État et défini par arrêté du Premier ministre ».

Le décret précise que les communes doivent effectuer une remontée d'information vers la BAN dans le mois suivant une création ou une modification des informations de dénomination ou de numérotation.

L'arrêté qui précise les modalités techniques de création, de publication et de modification des données par les communes » n'a pas été encore publié à la date de rédaction (juin 2024).

Techniquement, une commune publie par l'intermédiaire de différentes solutions techniques (ex : [l'éditeur Mes Adresses](#)) une Base Adresse Locale auprès des API de la plateforme BAN.

La BAN est l'un des neuf référentiels du Service Public de la Donnée mis en œuvre par la DINUM ([Article R321-5 du Code des relations entre le public et l'administration](#)).

La BAN est produite et opérée par l'IGN comme le précise le décret.

Le Programme BAL, dont le rôle est de faciliter la création des bases d'adresses locales, est piloté par l'ANCT

#### 2.1.3 Usages de l'adresse

La donnée adresse soutient le fonctionnement de nombreux services aussi bien publics que privés. Au quotidien, les adresses sont des données clés permettant aux services d'urgence (SDIS, SAMU etc.) d'intervenir auprès des personnes qui en ont besoin ; d'assurer la bonne identification du site de raccordement aux réseaux d'eau et d'énergie ; la distribution du courrier et la livraison de colis ; le déploiement de la fibre optique ; la collecte des déchets ménagers ou encore l'aide aux

déplacements par géo-navigation et l'accès à certains services publics accessibles en ligne qui permettent aux administrés de s'inscrire aux transports scolaires, à l'école ou aux centres de loisirs.

On peut distinguer plusieurs typologies d'usage de l'adresse :

- Utilisation du référentiel BAN via des fonctions de consultation, recherche.
- Utilisation des adresses comme registre associé à un référentiel métier. Selon les objets métier impliqués, cela peut concerner des adresses (BAN) mais également des adresses complémentaires et/ou des adresses détaillées.
- Utilisation avancée du référentiel – exploitant les évolutions et éventuellement historisation des adresses.

Des cas d'utilisation sont présentés en annexe : distribution postale, gestion du foncier, etc.

## 2.2 Périmètre d'application

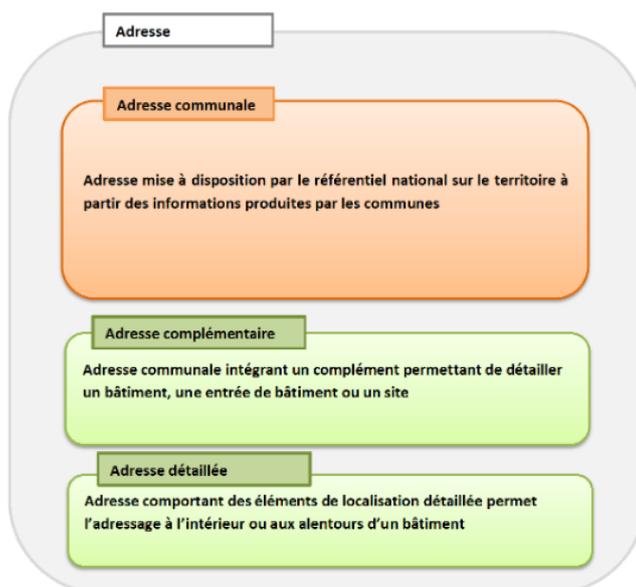
Le standard Adresse partage une vision générale du système d'adresses dans le contexte national, articulée autour des trois types d'adresses :

- Les **adresses communales** (périmètre BAN actuel) relevant de la compétence de la commune,
- Les **adresses complémentaires** intégrant un complément pour le cas des sites non couverts dans le périmètre précédent. Exemples : sites non ouverts à la circulation (qui peuvent être traités dans la BAN sous réserve d'une collaboration entre la commune et la copropriété), en particulier pour numéroter des voies privées, ou pour détailler l'adresse jusqu'à l'identification d'entrées de bâtiments,
- Les **adresses détaillées** intégrant un complément concernant les éléments composant un bâtiment (escalier, local, etc.).

Le standard présente la vision cible de la modélisation de l'adresse, les écarts avec la situation actuelle dans la BAN sont documentés dans l'annexe C.

A la date de la rédaction initiale de ce standard (2024), les adresses complémentaires et détaillées sont gérées de manière individuelle par les acteurs sans être mises en commun.

Une mise en correspondance avec le thème Adresse dans la directive INSPIRE est présentée dans l'annexe D.



## 3 Concepts de l'adresse

### 3.1 Définition des concepts génériques de l'adresse

La notion d'adresse et de ses composants adressables, décrits ci-dessous, sont définis à partir de la norme ISO 19160 concernant l'adressage.

#### 3.1.1 Adresse

Informations structurées permettant de caractériser un objet de manière non ambiguë à des fins d'identification et de localisation.

Dans les modèles ISO et INSPIRE, les adresses peuvent dépendre d'une autre adresse.

Exemples d'autres adresses suivant les usages :

- Adresse dans laquelle l'objet est une entreprise.
- Adresse dans laquelle l'objet est un bâtiment.
- Adresse dans laquelle l'objet est une parcelle de terre réservée à un bâtiment.
- Adresse dans laquelle l'objet est un groupe de bâtiments, telle qu'une école ou un grand complexe de logements.

Note 1 : L'objet adressé est identifiable dans le monde réel, ce qui signifie que les adresses électroniques et virtuelles sont exclues.

Note 2 : Le terme « identifiable » se rapporte au fait que les informations structurées contenues dans l'adresse caractérisent l'objet de manière univoque, c'est-à-dire aident une personne à l'identifier. En d'autres termes, le mot « identification » tel qu'employé ici ne se réfère pas aux identificateurs uniques d'une base de données ou d'un jeu de données.

[Extrait SOURCE ISO/DIS 19160-2]

#### 3.1.2 Objet Adressable

Objet auquel peut être attribué une adresse.

[SOURCE : ISO 19160 1:2015, 4.2]

#### 3.1.3 Composants d'adresse

Éléments constitutifs des adresses.

Note 1 : Un composant d'adresse peut faire référence à un autre objet, tel qu'un objet spatial (par exemple, une frontière administrative ou une parcelle de terre) ou un objet non spatial (par exemple, une organisation ou une personne).

Note 2 : Un composant d'adresse peut avoir une ou plusieurs valeurs alternatives, par exemple des alternatives en différentes langues ou des alternatives abrégées.

[SOURCE : ISO 19160-1 :2015, 4.5]

Ces éléments sont détaillés et illustrés pour le contexte national dans le chapitre suivant.

### 3.1.4 Voie

Élément qui identifie une route, une partie de route ou une autre voie d'accès le long de laquelle un point de remise est accessible directement, ou via une route ou une voie d'accès secondaire ou tertiaire. Les voies peuvent être distinguées selon plusieurs types :

- Les voies publiques : en vertu de l'article L. 111-1 du code de la voirie routière, la voirie publique routière concerne « l'ensemble des biens du domaine public de l'État, des départements et des communes affectés aux besoins de la circulation terrestre, à l'exception des voies ferrées ».
- Les voies privées ouvertes à la circulation, c'est à dire qui ne sont pas fermées par un portail.
- Les voies privées qui ne sont pas ouvertes à la circulation publique ne sont pas obligatoires, mais peuvent y figurer avec l'accord des parties.

Note 1 : Les chemins d'exploitation et les sentiers ne sont pas concernés.

Note 2 : Il existe différents dictionnaires mais pas de liste normalisée des voies.

### 3.1.5 Lieudit

Lieu qui porte un nom rappelant une particularité topographique ou historique et qui, souvent constitue une petite agglomération distincte du centre de la commune à laquelle elle appartient.

[SOURCE : Norme AFNOR NF ZA0-011]

Remarque : l'écriture *Lieudit* a été retenue pour toute la rédaction de ce standard mais l'écriture *Lieu-dit* est également admise dans la langue française.

## 3.2 Définition des composants d'une Adresse

### 3.2.1 Vue générale des composants d'adresse

		Composants d'adresse		
Adresse détaillée	Adresse complémentaire		Local	
			Niveau	
			Escalier	
	Adresse communale		Complément d'adresse	
			Numéro	Odonyme
			Indice de répétition	
			Voie, Place, Lieudit	
			Lieudit complémentaire	
			Code postal	
			Commune historique (code INSEE)	
			Commune (code INSEE)	
			Position géographique	
			Position(s) géographique(s) complémentaire(s)	
			Périmètre BAN	

### 3.2.2 Commune

La commune est l'organisation administrative de référence pour la production de l'adresse.

C'est également un composant indispensable d'une adresse – notamment pour garantir son unicité sur le territoire.

L'organisme de référence pour le découpage administratif est l'INSEE, qui maintient le registre des codes et des entités administratives : le [code officiel géographique \(COG\)](#).

Note : Dans la BAN, les arrondissements des villes de Lyon, Marseille et Paris sont considérés comme commune composante de l'adresse.

### 3.2.3 Commune historique

L'information commune historique correspond à l'identification d'un découpage administratif antérieur, rendu caduc par une opération de fusion de commune. Cette information peut être utilisée dans l'adresse, pour une volonté de persistance historique de la dénomination, pour situer des agglomérations distinctes au sein d'une commune, ou pour permettre de lever l'ambiguïté en cas de doublons de voies créés de façon mécanique par une fusion ou association de communes.

Cette capacité est proposée à la commune « adresse par adresse » notamment pour distinguer les doublons d'adresse résultant des fusions des communes.

### 3.2.4 Zone postale

La zone postale caractérise l'organisation de La Poste pour la distribution du courrier (voir annexe B pour plus de détails). Chaque zone postale est identifiée par un code postal unique.

Le code postal est une suite de cinq caractères alphanumériques dont les premiers correspondent au département. Ce code est destiné à faciliter l'acheminement du courrier postal en identifiant le bureau qui assure la distribution au destinataire. Cette notion est une subdivision postale, et n'a pas de relation directe avec le découpage administratif (commune, quartier, canton...). Un code postal est couramment associé à plusieurs communes. Il y a également des communes en France qui peuvent avoir plusieurs codes postaux (au-delà des localités à arrondissement).

*Note : le Code Postal est une donnée mise à disposition et maintenue par le groupe « La Poste », utilisée pour les besoins de gestion du cas d'application particulier « distribution postale ». Sa présence au sein des composants de l'adresse est justifiée par son association historique à la thématique.*

### 3.2.5 Numéro

Nombre entier positif. Il peut lui être adjoint un indice de répétition.

*Exemple : 59 Rue des Ecoles*

### 3.2.6 Indice de répétition

Un indice de répétition permet de distinguer deux adresses partageant le même numéro.

Son utilisation est prévue pour les numérotations classiques et n'est pas recommandée pour les numérotations métriques.

*Exemple : 59 **bis** Rue des Ecoles*

### 3.2.7 Odonyme

Un odonyme correspond au nom d'une voie de circulation.

Dans le contexte de ce standard, un odonyme est considéré au sens large incluant les lieudits, et se décline autour des deux composants suivants :

- **Voie place lieudit**

Ce composant obligatoire de l'adresse désigne

- Soit une voie de circulation (le cas plus général), *Exemple : Rue des Ecoles*
- Soit un lieudit (concerne principalement des cas historiques). *Exemple : Le Gros Chêne*

Ce composant sert de structure à la numérotation (sauf cas sans bâtiment ou en début de cycle de vie).

*Note : pour une lecture plus fluide et faciliter les accords, dans la suite de ce document ce composant peut être mentionné sous la forme « une voie (ou une place ou un lieudit) ».*

- **Lieudit complémentaire**

Dans le contexte national, ce composant complémentaire permet d'associer des adresses à un lieudit historique ou un zonage géographique de faible étendue au sein d'une commune ou aux confins de deux ou plusieurs communes, habitée ou non, pouvant être assimilé à un ensemble de parcelles.

Cela peut concerner en zone rurale des hameaux, en zone urbaine des parcs d'activités et des zones artisanales, des nouvelles résidences et des cités. *Exemple : **Les Ecart**s.*

Plusieurs adresses numérotées sur des odonymes distincts peuvent être associées au même lieudit complémentaire.

Toutes les adresses associées à une voie (*ou une place ou un lieudit*) ne sont pas systématiquement associées à un même lieudit complémentaire.

Exemple : seulement quelques adresses d'une route nationale peuvent être associées à un lieudit complémentaire.

### 3.2.8 Adresse communale

Adresse mise à disposition par le référentiel national sur le territoire à partir des informations produites par les communes.

Une adresse communale est composée d'éléments : commune, commune historique, zone postale, numéro, indice de répétition et odonyme (voie, place, lieudit et lieudit complémentaire).

L'Annexe A - Illustrations des concepts et exemples présente les exemples d'adresse.

### 3.2.9 Adresse complémentaire

Une adresse complémentaire est toujours associée à une adresse communale et à un composant complémentaire.

Une adresse complémentaire est donc composée des éléments de l'adresse communale et d'un complément d'adresse.

Le complément d'adresse permet de détailler un bâtiment, une entrée de bâtiment ou un site.

L'Annexe A - Illustrations des concepts et exemples présente les exemples d'adresse.

### 3.2.10 Adresse détaillée

Une adresse détaillée est composée :

- D'une adresse communale ou d'une adresse complémentaire
- Et d'au moins un des composants : escalier, niveau ou local

Cette localisation détaillée permet l'adressage à l'intérieur ou aux alentours d'un bâtiment.

L'Annexe A - Illustrations des concepts et exemples présente les exemples d'adresse.

### 3.3 Evolutions des adresses

Une adresse est une donnée vivante qui peut évoluer dans le temps. Pour certaines applications il est nécessaire de pouvoir disposer de l'historisation des différents états et changements d'une adresse.

Cette information est proposée dans le standard sous forme d'un statut, avec les valeurs resserrées sur les trois grandes étapes suivantes qui représentent l'état de l'adresse vis-à-vis de sa gestion dans la base de données :

- Envisagé
- En vigueur
- Périmé

Les valeurs sont issues de la spécification INSPIRE (cf. Annexe D : Mise en correspondance du standard Adresse avec INSPIRE).

Pour les définitions se reporter au catalogue d'objets (§ 4.2 )

Ce cycle de vie est propre à l'adresse, et il est généralement distinct du cycle de vie d'un objet adressable.

Exemples :

- Une adresse peut être publiée par anticipation à la construction d'un bâtiment
- Un bâtiment à une adresse donnée peut être détruit et remplacé par une nouvelle construction sans que l'adresse n'évolue
- Une adresse d'un bâtiment détruit peut être conservée pour un futur usage

L'évolution d'une adresse peut représenter un changement d'un ou plusieurs de ses composants.

Exemples :

- Renommage d'une voie
- Fusion de 2 communes
- Evolution des territoires de codes postaux
- Ajout d'un lieudit complémentaire

L'évolution d'une adresse peut également provenir de la fiabilisation d'un ou plusieurs de ses composants.

Exemples :

- Ajout d'une ou plusieurs positions complémentaires
- Amélioration de la position par défaut ou évolution de sa caractérisation (type de position)

Par ailleurs, une adresse peut évoluer successivement dans le temps et chaque version de description peut être précisée par une période (date début et/ou date fin).

L'identifiant (IUUD) de l'adresse est constant pour toutes les versions successives de l'adresse.

### 3.4 Evolution des odonymes

Les évolutions d'odonymes peuvent également être décrites ce qui permet de disposer de l'historisation des différents états et changements d'un odonyme.

Les odonymes, immatriculés par leur identifiant (UUID), sont caractérisés par un état prenant l'une des trois valeurs :

- Envisagé
- En vigueur
- Périmé

Ce cycle de vie est propre à l'odonyme, et il est généralement distinct du cycle de vie des objets tronçons de voirie

Exemples :

- Un odonyme peut être publié par anticipation à l'aménagement d'une route,
- Une route peut être restructurée sans que l'odonyme n'évolue (parfois conjointement à l'apparition d'un nouvel odonyme).

Un odonyme peut évoluer successivement dans le temps et chaque version de description peut être précisée par une période (date début et/ou date fin).

L'identifiant (IUUD) de l'odonyme est constant pour toutes les versions successives de l'adresse.

### 3.5 Evolution des communes

Les noms et délimitation des territoires communaux peuvent évoluer. Une évolution de la commune peut être de la volonté de la commune, ou résulter de décisions politiques ou administratives, comme dans le cas des fusions de communes.

Le processus est cadré par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Les règles orthographiques des noms de communes ont été élaborées dans les [Recommandations et observations grammaticales de la CNT](#). Elles sont également résumées en annexe des notes de la DGCL du 18 avril 2017 et du 8 février 2021, et dans le guide « Décider du nom d'un lieu » de la CNT. Les noms de références des communes françaises sont répertoriés par l'INSEE au sein du COG (Code Officiel Géographique) actualisé chaque année.

Les phénomènes d'évolutions des communes introduisent des difficultés dans la gestion des adresses, et peuvent notamment engendrer une perte d'unicité de l'adresse sur la nouvelle commune (en cas de doublons de noms de voies).

La nouvelle commune doit alors envisager un renommage des voies concernées pour lever l'ambiguïté.

Préciser un composant « commune historique » pour certaines adresses peut permettre également de répondre à ce besoin.

### 3.6 Longueur des littéraux et représentation compressée des adresses

Dans l'esprit qui a prédominé la mise en place de la BAN, les champs littéraux de l'adresse doivent contenir l'ensemble des libellés complets, sans abréviation, et sans restriction de longueur.

Les longueurs des champs des adresses ne font donc volontairement pas l'objet de spécifications contraintes.

Comme recommandé dans le guide de la CNT « [Décider d'un nom de lieu](#) », il importe de donner au nouveau nom une longueur raisonnable pour son application pratique.

Cette recommandation ne doit cependant pas être interprétée comme une incitation à raccourcir les odonymes existants, et ne peut donc fonder une spécification.

Dans certains cas d'application, la représentation d'une adresse peut néanmoins nécessiter un mécanisme de compression des littéraux, notamment pour permettre l'intégration dans des systèmes d'informations qui intègrent eux-mêmes des limitations :

- Permettre des échanges postaux, par exemple en appliquant une mise en forme de l'adresse selon la norme AFNOR NF Z10-011 ou la norme ISO19160,
- Respecter les contraintes d'un système d'information (SI) historique,
- S'intégrer à un progiciel, par exemple : gestion d'une adresse client dans une application de gestion de la relation client
- Permettre l'intégration dans une structuration d'adresse mondiale, par exemple : intégration dans un référentiel de localisation comme ceux de HERE Technologies ou GoogleMaps,

Pour tous ces cas de gestion d'adresses "compressées", sur le périmètre de la France, la cible d'un adossement au référentiel BAN et l'utilisation de ce standard sera réalisée avec les recommandations suivantes :

- Spécifier les contraintes de compression à respecter. Exemple : ligne 4 d'une adresse postale limitée à 38 caractères (norme internationale) ou 35 caractères (en France),
- Préciser l'organisation et les traitements SI pour garantir cette gestion, Exemple : gestion par la DGFIP de son référentiel TOPAD
- Spécifier la correspondance cible entre les champs compressés et la structure d'adresse proposée par le standard Adresse et la BAN,
- Définir la compression des littéraux selon des règles et/ou traitements documentés de manière à réduire tous les risques de doublons ou de mauvaises interprétations humaines sur les adresses, en partageant les dictionnaires existants. Exemple : principes d'abréviation recommandés par la CNT le 12 novembre 2003 et liste de désignations abrégées de la CNT d'octobre 1995, règles d'abréviation sur les odonymes (voies et lieudits) appliquées par l'IGN (thème routier de la BD Topo) ou par OpenStreetMap (OSM).
- Associer et conserver les identifiants UUID des adresses BAN avec les adresses "compressées" pour permettre une synchronisation régulière - notamment lors d'une phase de mise en qualité initiale.

### 3.7 Type de positions

L'adresse est géolocalisée par des coordonnées géographiques.

Le modèle permet la caractérisation d'une position géographique principale et de positions géographiques complémentaires. La nature de chaque localisation est caractérisée par un type s'appuyant sur une liste de codes définie dans INSPIRE.

Exemple : Accès voie

Pour fiabiliser l'information, le présent standard préconise **de privilégier un type de position par défaut qui localise l'accès sans équivoque au lieu adressé.**

La liste des valeurs possibles, retravaillée à partir des valeurs existantes, figure ci-dessous, et leurs définitions sont détaillées dans les parties 4.2 et 5.

L'annexe C identifie des travaux ultérieurs nécessaires à la convergence sur cette liste de valeurs cible.

Une mise en correspondance avec le thème Adresse d'INSPIRE a été réalisée dans l'annexe D.

Standard Adresse				
Label	Définition	Usage pour une position par défaut	Usage pour une position complémentaire	Commentaire
Entrée bâtiment	La position a pour but d'identifier l'entrée d'un bâtiment	Possible	Possible	
Accès voie	La position a pour but d'identifier le point d'accès à partir de la voie.	A privilégier	Possible	Accès au lieu adressé Permettant de faire lien avec la voirie
Bâtiment	La position a pour but d'identifier le bâtiment correspondant.	Possible	Possible	
Parcelle	Identifie une parcelle cadastrale.	A ne plus utiliser en cible	Possible	
Délivrance postale	Identifie un point de délivrance postale (boîte aux lettres)	A ne plus utiliser en cible	Possible	Historique : utilisé pour des CIDEX (regroupement de boîtes aux lettres) Probable saisie par les postiers
Service technique	Identifie un point d'accès technique Ex : local disposant d'organe de coupure eau, électricité, gaz, etc	A ne plus utiliser en cible	Possible	

### 3.8 Gestion des langues régionales

Les composantes littérales de l'adresse peuvent être exprimées dans une ou plusieurs langues régionales en complément du français.

Cela concerne les attributs :

Nom de la commune,

Nom de la commune historique,

Nom de la voie,

Nom du lieudit complémentaire.

La langue utilisée doit obligatoirement être associée à chaque dénomination. Cette langue est identifiée par un code faisant référence à la liste de codes de langue définie par l'ISO 639-3 lorsqu'il existe.

Pour la liste des langues de France et la correspondance avec les codes ISO se reporter à l'Annexe E : Liste des langues de France établie par la délégation générale à la langue française et aux langues de France.

## 4 Contenu et structure de la donnée

### 4.1 Modèle conceptuel de données

Le MCD des informations géographiques relatives aux données sur les adresses est décrit ci-dessous de façon graphique avec le formalisme UML et de façon littérale dans le catalogue d'objets. Le schéma présente le modèle générique du standard Adresse.



## 4.2 Catalogue d'objets

Un catalogue d'objets est un référentiel qui fournit la sémantique de tous les types d'entités, avec leurs attributs et leurs domaines de valeur d'attribut, les types d'association entre les types d'entités et les opérations requises pour décrire la structure des données et leur contenu.

Aide à la lecture du modèle de données :

Le catalogue d'objets présente deux niveaux de collecte des informations :

- 1) Les attributs obligatoirement présents dans les tables dont le renseignement est obligatoire
- 2) Les attributs optionnels. Leur présence et leur saisie sont facultatives.

Conventions de lecture :

La qualité « obligatoire / optionnel » est indiquée après le nom de l'attribut.

Ce modèle conceptuel respecte les exigences et les bonnes pratiques selon la norme [ISO 19103:2015 - Langage de schéma conceptuel](#).

### 4.2.1 Classe AdresseCommunale

#### Définition

Cette classe décrit l'ensemble des informations de l'adresse communale. Elle réalise une relation d'agrégation avec les classes Commune, CommuneHistorique, ZonePostale, LieuditComplementaire, VoiePlaceLieudit et Numero. Elle est associée aux classes AdresseComplementaire et AdresseDetaillee.

#### Attribut idAdresseCommunale (obligatoire)

Nom	idAdresseCommunale
Description	Il s'agit de l'identifiant unique de l'adresse décrite par l'enregistrement. Cet identifiant est généré par le système producteur des données et doit être conforme au format UUID v4.
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	UUID
Recommandation	Lorsque le producteur fournit cette information il doit, en cohérence, fournir également un identifiant de l'odonyme et un identifiant de commune le cas échéant.
Exemple	2979a822-9cc7-459f-8d32-d7658e39d6c0

#### Attribut statut (optionnel)

Nom	statut
Description	Statut caractérisant le cycle de vie l'adresse
Multiplicité	0-1

Domaine de valeurs	TypeStatut
Recommandation	Se référer à la partie 5
Exemples :	En vigueur

**Attribut position (obligatoire)**

Nom	position
Description	Cet attribut permet de préciser la position géographique d'un ponctuel d'une adresse, associée à un champ type qui permet de caractériser sa nature.
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	<p><a href="#">dataType : Position</a></p> <p><i>Rappel : Les dataType permettent de définir des types complexes propres en extension des types primaires (entier, chaîne de caractères, date...).</i></p> <p>Cet attribut complexe permet de préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une géométrie par ses coordonnées géographiques (GM_Point),</li> <li>- la valeur du type (TypePosition)</li> </ul> <p>Le type de base GM_Point est une primitive géométrique ponctuelle, représentant la position. Cette classe est décrite en détail dans l'ISO 19107.</p> <p>Les valeurs de l'énumération « TypePosition » sont définies dans la partie 4.3.</p>
Recommandation	Se référer à la partie 5 et respecter les systèmes de coordonnées (chapitre 5)
Exemple	<p>geometrie : (48.845726, 2.424573)</p> <p>type : accesVoirie</p>

**Attribut positionComplementaire (optionnel)**

Nom	positionComplementaire
Description	Cet attribut permet de préciser une ou plusieurs position(s) géographique(s) complémentaire(s) d'une adresse associée à un champ type qui permet de caractériser sa nature.
Multiplicité	0-*
Domaine de valeurs	<p><a href="#">dataType : Position</a></p> <p><i>Rappel : Les dataType permettent de définir des types complexes propres en extension des types primaires (entier, chaîne de caractères, date...).</i></p>

	<p>Cet attribut complexe permet de préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une géométrie par ses coordonnées géographiques (GM_Point),</li> <li>- la valeur du type (TypePosition)</li> </ul> <p>Le type de base GM_Point est une primitive géométrique ponctuelle, représentant la position. Cette classe est décrite en détail dans l'ISO 19107.</p> <p>Les valeurs de l'énumération « TypePosition » sont définies dans la partie 4.3.</p>
Recommandation	Se référer à la partie 5
Exemple	<p>geometrie : (48.845726, 2.424573)</p> <p>type : batiment</p>

**Attribut certification (obligatoire)**

Nom	certification
Description	Cet attribut indique si la commune (administration ou élus) a validé l'exactitude des informations de l'adresse décrite.
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	<p>Le type de données de l'attribut renvoie à une liste de codes : TypeCertification.</p> <p>Cette liste est extensible.</p>
Recommandation	<p>Le type de cet attribut est une liste de valeurs numériques qui pourra être étendue selon les besoins.</p> <p>Se référer à la partie 5</p>
Exemples	<p>0 : Non-certifiée par la commune</p> <p>1 : Certifiée par la commune</p>

**Attribut dateDebut (optionnel)**

Nom	dateDebut
Description	Cet attribut indique la date de début de validité de l'adresse.
Multiplicité	0-1
Domaine de valeurs	<p>DateTime</p> <p>Un encodage de caractères d'un attribut DateTime doit suivre l'ISO 8601. Cette classe est décrite en totalité dans l'ISO/TS 19103.</p>
Recommandation	DateTime est une combinaison d'une date et d'un type d'heure (donnée en heure, minute et seconde) suivant le format (YYYY-MMDDThh:mm:ss)

	<p>Bien que la définition de DateTime permette des évaluations temporelles plus précises, des valeurs moins précises peuvent être également utilisées. Par exemple, YYYY-MM-DDThh:mm (année, mois, jour, heure, minute).</p> <p>Le format retenu pour le standard est le : YYYY-MM-DDThh:mm:ss (année, mois, jour, heure, minute, seconde).</p>
Exemples	2023-11-21T00:05:00

**Attribut dateFin (optionnel)**

Nom	dateFin
Description	Cet attribut indique la date de fin de validité
Multiplicité	0-1
Domaine de valeurs	DateTime
Recommandation	voir ci-dessus
Exemples	2023-11-21T00:05:00

## 4.2.2 Classe Commune

**Définition**

Cette classe décrit l'ensemble des informations liées aux communes. Cette classe a une relation d'agrégation avec la classe AdresseCommunale et des relations d'associations avec les classes CommuneHistorique, VoiePlaceLieudit et LieuditComplementaire.

**Attribut codeINSEE (obligatoire)**

Nom	codeINSEE
Description	Code INSEE de la commune actuelle, sur la base du Code Officiel Géographique en vigueur.
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	Code INSEE de la commune sur 5 caractères.
Exemples	17200

**Attribut nom (obligatoire)**

Nom	nom
Description	Nom de la commune
Multiplicité	1-1

Domaine de valeurs	<p><a href="#">dataType</a> NomLangue</p> <p><i>Rappel : Les dataType permettent de définir des types complexes propres en extension des types primaires (entier, chaîne de caractères, date...).</i></p> <p>Cet attribut complexe permet de renseigner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nom de la commune en CharacterString</li> <li>- et la langue utilisée (faisant référence à la liste de code définie par l'ISO 639-3).</li> </ul>
Recommandation	<p>Nom de la commune, en minuscules et majuscules accentuées et les diacritiques sont autorisées.</p> <p>L'ensemble des mots composant un nom de lieu officiel doivent être joints par des traits d'union, qui ne sont jamais précédés ni suivis d'espaces, sauf l'éventuel article initial.</p> <p>L'initiale de l'éventuel article initial, de tous les noms (propres ou communs), des adjectifs (y compris numéraux) et des adverbes prend une majuscule.</p> <p>Note : pour plus de précisions s'appuyer sur les Guides de référence (voir chapitre 1.4)</p>
Exemples	<p>nom : Lyon</p> <p>langue : fra</p>

**Attribut nomMultilingue (optionnel)**

Nom	nomMultilingue
Description	Traduction du nom de la commune dans une langue alternative.
Multiplicité	0-*
Domaine de valeurs	<p><a href="#">dataType</a> NomLangue</p> <p><i>Rappel : Les dataType permettent de définir des types complexes propres en extension des types primaires (entier, chaîne de caractères, date...).</i></p> <p>Cet attribut complexe permet de renseigner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nom de la commune en CharacterString</li> <li>- et la langue utilisée (faisant référence à la liste de code définie par l'ISO 639-3).</li> </ul>
Recommandation	<p>Nom de la commune, en minuscules et majuscules accentuées et les diacritiques sont autorisées.</p> <p>L'ensemble des mots composant un nom de lieu officiel doivent être joints par des traits d'union, qui ne sont jamais précédés ni suivis d'espaces, sauf l'éventuel article initial.</p> <p>L'initiale de l'éventuel article initial, de tous les noms (propres ou communs), des adjectifs (y compris numéraux) et des adverbes prend une majuscule.</p>

	Note : pour plus de précisions s'appuyer sur les Guides de référence (voir chapitre 1.4)
Exemples	nom : Vilanòva de Magalona langue : oci

### 4.2.3 Classe Commune Historique

#### Définition :

Cette classe décrit l'ensemble des informations liées aux communes historiques. Cette classe a une relation d'agrégation avec la classe AdresseCommunale. Cette classe est optionnelle.

#### Attribut codeINSEE (obligatoire)

Nom	codeINSEE
Description	Code INSEE de la commune historique, sur la base du Code Officiel Géographique en vigueur.
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	Code INSEE de la commune sur 5 caractères.
Exemples	14371

#### Attribut nom de la commune historique (obligatoire)

Nom	Nom
Description	Nom de la commune
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	<p><a href="#">dataType</a> NomLangue</p> <p><i>Rappel : Les dataType permettent de définir des types complexes propres en extension des types primaires (entier, chaîne de caractères, date...).</i></p> <p>Cet attribut complexe permet de renseigner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nom de la commune en CharacterString</li> <li>- et la langue utilisée (faisant référence à la liste de code définie par l'ISO 639-3).</li> </ul>
Recommandation	<p>Nom de la commune, en minuscules et majuscules accentuées et les diacritiques sont autorisées.</p> <p>L'ensemble des mots composant un nom de lieu officiel doivent être joints par des traits d'union, qui ne sont jamais précédés ni suivis d'espaces, sauf l'éventuel article initial.</p>

	<p>L'initiale de l'éventuel article initial, de tous les noms (propres ou communs), des adjectifs (y compris numéraux) et des adverbes prend une majuscule.</p> <p>Note : pour plus de précisions s'appuyer sur les Guides de référence (voir chapitre 1.4)</p>
Exemples	<p>nom : Livarot</p> <p>langue : fra</p>

**Attribut nomMultilingue (optionnel)**

Nom	nomMultilingue
Description	Traduction du nom de la commune historique dans une langue alternative.
Multiplicité	0-*
Domaine de valeurs	<p><a href="#">dataType</a> NomLangue</p> <p><i>Rappel : Les dataType permettent de définir des types complexes propres en extension des types primaires (entier, chaîne de caractères, date...).</i></p> <p>Cet attribut complexe permet de renseigner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nom de la commune en CharacterString</li> <li>- et la langue utilisée (faisant référence à la liste de code définie par l'ISO 639-3).</li> </ul>
Recommandation	<p>Nom de la commune, en minuscules et majuscules, accentuées et avec les signes diacritiques sont autorisées.</p> <p>L'ensemble des mots composant un nom de lieu officiel doivent être joints par des traits d'union, qui ne sont jamais précédés ni suivis d'espaces, sauf l'éventuel article initial.</p> <p>L'initiale de l'éventuel article initial, de tous les noms (propres ou communs), des adjectifs (y compris numéraux) et des adverbes prend une majuscule.</p> <p>Note : pour plus de précisions s'appuyer sur les Guides de référence (voir chapitre 1.4)</p>
Exemple	

**4.2.4 Classe ZonePostale****Définition :**

Cette classe décrit les informations liées à la zone postale. Cette information est une composante de AdresseCommunale.

**Attribut codePostal (obligatoire)**

Nom	codePostal
-----	------------

Description	Code postal du bureau distributeur de courrier. Sur 5 caractères.
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	
Exemples	75011

## 4.2.5 Classe Odonyme

Définition :

Cette classe abstraite peut être instanciée sous la forme de la classe **VoiePlaceLieudit** et/ou de la classe **LieuditComplementaire**.

Cette classe a une relation d'agrégation avec la classe Commune.

### Attribut idOdonyme (obligatoire)

Nom	idOdonyme
Description	Il s'agit de l'identifiant unique auquel est rattaché le libellé de la voie (ou place ou lieudit) décrit par l'enregistrement. Cet identifiant est généré par le système producteur des données et doit être conforme au <a href="#">format UUID v4</a> .
Multiplicité	1
Domaine de valeurs	UUID
Recommandation	Cette information est fournie en cohérence avec un identifiant de commune.
Exemple	645ecacb-1c00-4492-b578-6c36858386a6

### Attribut statut (optionnel)

Nom	statut
Description	Cet attribut permet de décrire l'état de l'odonyme. Les valeurs possibles sont définies dans l'énumération TypeStatut
Multiplicité	0-1
Domaine de valeurs	TypeStatut
Recommandation	Se référer à la partie 5
Exemple	enVigueur

### Attribut nom (obligatoire)

Nom	nom
-----	-----

Description	Nom de la voie ou place ou lieudit
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	<p><a href="#">dataType</a> NomLangue</p> <p><i>Rappel : Les dataType permettent de définir des types complexes propres en extension des types primaires (entier, chaîne de caractères, date...).</i></p> <p>Cet attribut complexe permet de renseigner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nom de la commune en CharacterString</li> <li>- et la langue utilisée (faisant référence à la liste de code définie par l'ISO 639-3).</li> </ul>
Recommandation	<p>Le nom est rédigé en toutes lettres, en minuscules accentuées et diacritiques, la première lettre du nom seulement étant écrite en majuscule. Note : limité à 200 caractères dans la BAL 1.4. Les abréviations ne sont pas autorisées que ce soit sur les types de voie (Imp pour Impasse par exemple), ou sur les noms (St pour saint par exemple).</p> <p>Les noms en chiffres romain restent en chiffres romain : Exemple : « Rue Henri IV »</p> <p>Le nom de la voie peut également être un lieudit. Exemple : « Kêr Prat hir », « Le Bernardin ».</p> <p>Dans le cas où la voie est un lieudit, <b>proscrire</b> les termes 'lieudit' ou 'hameau' dans le nom de la voie.</p> <p><b>Ne pas</b> mettre le nom de l'ancienne voie : "Rue des Sorbiers (anciennement Rue du Moulin)".</p> <p><b>Ne pas</b> mettre de nom de lotissement ou de résidence : "Rue des lilas – lotissement des fleurs bleues".</p>
Exemples	<p>nom : Allée Fontaine de Crouts.</p> <p>langue : fra</p>

**Attribut nomMultilingue (optionnel)**

Nom	nomMultilingue
Description	Traduction du nom de la voie (ou place ou lieudit). dans une langue alternative.
Multiplicité	0-*
Domaine de valeurs	<p><a href="#">dataType</a> NomLangue</p> <p><i>Rappel : Les dataType permettent de définir des types complexes propres en extension des types primaires (entier, chaîne de caractères, date...).</i></p> <p>Cet attribut complexe permet de renseigner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nom de la commune en CharacterString</li> <li>- et la langue utilisée (faisant référence à la liste de code définie par l'ISO 639-3).</li> </ul>

Recommandation	Les mêmes que pour le nom
Exemples	nom : Croutseko Iturriaren hiribidea langue : eus

**Attribut dateDebut (optionnel)**

Nom	dateDebut
Description	Cet attribut indique la date de début de validité
Multiplicité	0-1
Domaine de valeurs	DateTime
Recommandation	Le format retenu pour le standard est le : YYYY-MM-DDThh:mm:ss (année, mois, jour, heure, minute :seconde).
Exemples	2023-11-21T00:05:00

**Attribut dateFin (optionnel)**

Nom	dateFin
Description	Cet attribut indique la date de fin de validité
Multiplicité	0-1
Domaine de valeurs	DateTime
Recommandation	Le format retenu pour le standard est le : YYYY-MM-DDThh:mm:ss (année, mois, jour, heure, minute :seconde).
Exemples	2023-11-21T00:05:00

## 4.2.6 Classe VoiePlaceLieudit

**Définition :**

Libellé principal de l'adresse, décrit le nom de la voie (ou place ou lieudit). Cette classe a une relation d'agrégation avec la classe AdresseCommunale. Elle est obligatoire. Cette classe hérite de tous les attributs et relations de la classe Odonyme.

## 4.2.7 Classe LieuditComplementaire

Cette classe concerne le(s) Lieudit(s) complémentaire(s). Cette classe a une relation d'agrégation avec la classe AdresseCommunale. Cette classe est optionnelle.

Cette classe hérite de tous les attributs et relations de la classe Odonyme.

## 4.2.8 Classe Numero

### Définition :

Cette classe a une relation d'association avec la classe VoiePlaceLieudit et une relation d'agrégation avec la classe AdresseCommunale. Cette classe est optionnelle pour permettre la prise en compte des voies sans numéro.

Le modèle de données proposé permet de lister les voies ou les lieux-dits nommés, sans numérotation. C'est par exemple, le cas des ronds-points ou de carrefours dénommés qui sont rarement l'objet d'une numérotation ainsi que les lieux-dits pour lesquels la numérotation des bâtiments n'a pas encore été effectuée.

### Attribut numero (obligatoire)

Nom	numero
Description	Le numéro d'adresse dans la voie.
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	Integer
Recommandation	
Exemple	12

### Attribut indiceRepetition (optionnel)

Nom	indiceRepetition
Description	Cet attribut sert à distinguer plusieurs adresses partageant le même numéro.
Multiplicité	0...1
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	<p>Cet attribut ne devra contenir que des informations de répétition standardisées comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● bis, ter, quater, quinquies (en minuscules)</li> <li>● A, B, C.... (en majuscules)</li> </ul> <p>Il est recommandé de ne pas mélanger les indices bis, ter, quater et les lettres A,B,C dans la numérotation d'une même voie.</p> <p>Ne pas abréger les indices.</p> <p>En cas de numérotation métrique, éviter les indices de répétition.</p> <p>Le champ reste libre dans les spécifications et y placer trop d'information dégrade l'adresse.</p>
Exemples	bis, A

## 4.2.9 Classe AdresseComplementaire

Cette classe a une relation d'association avec les classes AdresseCommunale et AdresseDetaillee. Cette classe est optionnelle.

### Attribut idAdresseComplementaire (optionnel)

Nom	IdAdresseComplementaire
Description	Il s'agit de l'identifiant unique de l'adresse à laquelle est liée cette adresse complémentaire Cet identifiant est généré par le système producteur des données et doit être conforme au <a href="#">format UUID v4</a> .
Multiplicité	0-1
Domaine de valeurs	UUID
Recommandation	
Exemple	

### Attribut complementAdresse (obligatoire)

Nom	complementAdresse
Description	Cet attribut sert à identifier un bâtiment, une entrée de bâtiment ou un site
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	
Exemples	« villa des mouettes », « bâtiment Copernic », centre commercial Pour plus d'exemples se référer à l'annexe A.

### Attribut position (obligatoire)

Nom	position
Description	Cet attribut permet de préciser la position géographique d'une adresse associée à un champ type qui permet de caractériser sa nature.
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	<a href="#">dataType : Position</a> <i>Rappel : Les dataType permettent de définir des types complexes propres en extension des types primaires (entier, chaîne de caractères, date...).</i> Cet attribut complexe permet de préciser : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une géométrie par ses coordonnées géographiques (GM_Point),</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la valeur du type (TypePosition)</li> </ul> <p>Le type de base GM_Point est une primitive géométrique ponctuelle, représentant la position. Cette classe est décrite en détail dans l'ISO 19107.</p> <p>Les valeurs de l'énumération « TypePosition » sont définies dans la partie 4.3.</p>
Recommandation	Se référer à la partie 5 et respecter les systèmes de coordonnées (chapitre 5)
Exemple	<p>geometrie : (x ; y)</p> <p>type : accesVoirie</p>

#### Attribut positionComplementaire (optionnel)

Nom	positionComplementaire
Description	Cet attribut permet de préciser une ou plusieurs position(s) géographique(s) complémentaire(s) d'une adresseComplémentaire, associée à un champ type qui permet de caractériser sa nature.
Multiplicité	0-*
Domaine de valeurs	<p><u><a href="#">dataType : Position</a></u></p> <p><i>Rappel : Les dataType permettent de définir des types complexes propres en extension des types primaires (entier, chaîne de caractères, date...).</i></p> <p>Cet attribut complexe permet de préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une géométrie par ses coordonnées géographiques (GM_Point),</li> <li>- la valeur du type (TypePosition)</li> </ul> <p>Le type de base GM_Point est une primitive géométrique ponctuelle, représentant la position. Cette classe est décrite en détail dans l'ISO 19107.</p> <p>Les valeurs de l'énumération « TypePosition » sont définies dans la partie 4.3.</p>
Recommandation	Se référer à la partie 5
Exemples des valeurs de ListeTypePosition :	<p>géometrie : (x ; y)</p> <p>type : entreeBatiment</p>

#### 4.2.10 Classe AdresseDetaillee

Cette classe a une relation d'association avec la classe AdresseCommunale et AdresseComplementaire. Cette classe est optionnelle.

#### Attribut escalier (optionnel)

Nom	escalier
Description	Cet attribut permet de distinguer le ou les escalier(s)
Multiplicité	0-*
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	
Exemples	

**Attribut niveau (optionnel)**

Nom	niveau
Description	Cet attribut permet de distinguer le ou les différents niveaux
Multiplicité	0-*
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	
Exemples	1, 5, 11 Entresol 1 0 ou RdC

**Attribut local (optionnel)**

Nom	local
Description	Cet attribut permet de distinguer le ou les différents locaux
Multiplicité	0-*
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	
Exemples	008 Appartement 224 Porte 1026 Pour plus d'exemples se référer à l'annexe A.

## 5 Description des types énumérés et des listes de codes

Les valeurs d'une énumération ne peuvent pas être étendues, à la différence d'une liste de codes qui est extensible et peut inclure d'autres valeurs.

### 5.1.1 Enumérations

Tous les types énumérés comprennent les valeurs conventionnelles :

- "inconnu" pour exprimer : « inconnu, non renseigné, ou information non disponible »
- "autre"

Le label est à privilégier dans les interfaces utilisateurs.

#### Enumération : **TypePosition**

CODE	LABEL	DEFINITION
entreeBatiment	Entrée bâtiment	La position a pour but d'identifier l'entrée d'un bâtiment
accesVoie	Accès voie	La position a pour but d'identifier le point d'accès à partir de la voie.
parcelle	Parcelle	Identifie une parcelle cadastrale.
batiment	Bâtiment	La position a pour but d'identifier le bâtiment correspondant.
serviceTechnique	Service technique	"Identifie un point d'accès technique Ex : local disposant d'organe de coupure eau, électricité, gaz, etc"
delivrancePostale	Délivrance postale	Identifie un point de délivrance postale (boîte aux lettres)
inconnu	Inconnu	Inconnu
autre	Autre	Autre

#### Enumération : **TypeStatut**

CODE	LABEL	DEFINITION
envisage	Envisagé	Adresse ou élément d'adresse en attente d'approbation par le gestionnaire de la série de données ou par l'organe officiel responsable de l'attribution de l'adresse
enVigueur	En vigueur	Adresse ou élément d'adresse que l'organe officiel responsable de l'attribution de

Standard Adresse – V1 du 28/10/2024

		l'adresse juge valable et en usage actuellement, ou que le gestionnaire de la série de données considère comme l'adresse la plus appropriée et couramment utilisée.
perime	Périmé	Adresse ou élément d'adresse qui n'est plus utilisé(e) couramment ou qui a été supprimé(e) par l'organe officiel responsable de l'attribution de l'adresse ou par le gestionnaire de la série de données.
inconnu	Inconnu	Inconnu
autre	Autre	Autre

## 5.1.2 Listes de codes

Il y a deux listes de codes dans standard.

### Liste des codes ISO de langues

Cette liste fait référence à la liste de code langues définie par l'ISO 639-3. Elle est présentée en annexe de ce document. La majorité des langues régionales sont déjà prises en compte (par exemple : le breton). Il est possible d'ajouter d'autres langues régionales qui ne pas comprises dans la liste définie par l'ISO pour des besoins nationaux. Il faudra respecter le formalisme de saisie définie par l'ISO et vérifier la liste de valeurs existantes pour utiliser une valeur qui n'est pas déjà concernée par une langue. Se référer à l'annexe sur le tableau de correspondance sur les codes ISO avec les langues régionales.

La seconde liste code renvoie aux différentes valeurs contenues dans « TypeCertification ». La valeur 0 signifie que l'adresse n'est pas certifiée par la commune et la valeur 1 signifie que l'adresse est certifiée par la commune.

Ces valeurs sont des valeurs numériques et non en chaînes de caractères.

### Liste de codes : **TypeCertification**

code	Label
0	Non-certifiée par la commune
1	Certifiée par la commune
	<i>(extension possible)</i>

## 6 Systèmes de référence

### 6.1 Systèmes de coordonnées

Les adresses sont représentées par des objets géographiques ponctuels géolocalisés en deux dimensions.

Pour un jeu de données d'adresse, les métadonnées précisent le ou les systèmes de coordonnées utilisés.

Ex : la diffusion de la BAN est couramment faite avec une position dont les coordonnées sont exprimées dans deux systèmes : l'une s'appuyant sur le système légal et l'autre sur le WGS84.

**Le système légal en vigueur sur le territoire concerné**, en application des décrets 2000-1276 du 26 décembre 2000, 2006-272 du 3 avril 2006 et 2019-165 du 5 mars 2019 (et son arrêté).

Sur le territoire métropolitain c'est le système français légal RGF93 associé au système altimétrique IGN69 qui s'applique. Ainsi, chaque objet spatial est localisé dans le système de référence réglementaire RGF93 en métropole et WGS84, RGFG95, RGR92, RGM04, pour les Dom Tom en utilisant la projection associée correspondant au territoire couvert. (Voir tableau ci-dessous)

Le système global WGS84 est également couramment utilisé.

Recommandation pour les mises en œuvre :

- Les coordonnées x,y pour le système légal en vigueur (système de coordonnées projetées) **comporteront 2 décimales** pour garantir le niveau de précision attendu.
- Les coordonnées pour le système géodésique WGS84 (longitude/latitude) comporteront **au minimum 6 décimales** pour atteindre la même précision.

Ces coordonnées doivent donc être générées et garanties par le producteur de la donnée.

Les réutilisateurs devraient garantir de ne pas tronquer ces informations pour garantir la qualité de positionnement des adresses.

**Tableau 1- Systèmes de référence spatiale et projections associées**

L'unité associée est le mètre

	Système géodésique	Ellipsoïde associé	Projection	Système altimétrique	Code
France métropolitaine	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert 93	IGN 1969 (Corse : IGN1978)	EPSG :2154 IGNF : LAMB93
Coniques Conformes : Zone 1 (Corse)	RGF93	IAG GRS 1980	CC42	IGN 1978	EPSG :3942 IGNF: RGF93CC42
Zone 2			CC43	IGN 1969	EPSG :3943 IGNF: RGF93CC43
Zone 3			CC44	IGN 1969	EPSG :3944 IGNF: RGF93CC44
Zone 4			CC45	IGN 1969	EPSG :3945 IGNF: RGF93CC45
Zone 5			CC46	IGN 1969	EPSG :3946 IGNF: RGF93CC46
Zone 6			CC47	IGN 1969	EPSG :3947 IGNF: RGF93CC47
Zone 7			CC48	IGN 1969	EPSG :3948 IGNF: RGF93CC48
Zone 8			CC49	IGN 1969	EPSG :3949 IGNF: RGF93CC49
Zone 9			CC50	IGN 1969	EPSG :3950 IGNF: RGF93CC50
Guadeloupe	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	IGN 1988	EPSG: 32620 IGNF: WGS84UTM20
	RGAF09	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	IGN 1988	EPSG:5490 IGNF: RGAF09UTM20
Martinique	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	IGN 1987	EPSG: 32620 IGNF: WGS84UTM20
	RGAF09	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	IGN 1987	EPSG:5490 IGNF: RGAF09UTM20
Guyane	RGFG95	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 22	NGG 1977	EPSG: 2971 IGNF: WGS84UTM22

Réunion	RGR92	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 40	IGN 1989	EPSG: 2975 IGNF: RGR92UTM40S		
Mayotte	RGM04 (compatible WGS84)	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 38	SHOM 1953	EPSG: 4471 IGNF: RGM04UTM38S		

## 6.2 Système de référence temporel

Le système de référence temporel est le calendrier grégorien. Les valeurs de temps sont référencées par rapport au temps local exprimé dans le système de temps heure locale.

Unités de mesures : Cf. système international de mesure

L'expression des dates, heures, minutes et secondes suit le formalisme de la norme ISO 8601

Codification des attributs de DateTime	des types	Le format de date correspond à la norme ISO 8601 dont le format de base est AAAAMMJJ et le format étendu est : AAAA-MM-JJ  Le format utilisé dans les fichiers BAL et BAN est le format étendu : AAAA-MM-JJ codé sur 10 caractères  Exemple : 2023-11-21
--	-----------	--

## 6.3 Système d'encodage des caractères

Le système d'encodage doit utiliser le jeu de caractères UTF-8 recommandé par le Référentiel Général d'Interopérabilité de l'ordonnance 2005-1516 du 8 décembre 2005, dans tous les cas, il doit être précisé dans les métadonnées.

# 7 Qualité

Note : la qualité des adresses de la BAN est un sujet qui sera développé dans les années à venir. Ce chapitre pourra être redétaillé dans une prochaine version du standard.

## 7.1 Périmètre d'application

Rappel : il n'y a pas de gestion coordonnée au niveau national des adresses **complémentaires** et **détaillées**, qui ne seront en conséquence pas considérées dans ce chapitre.

La qualité de l'adresse sur le périmètre du référentiel BAL/BAN peut s'exprimer **selon deux niveaux à qualifier** :

- Un jeu de donnée unitaire est un **fichier BAL** sur l'emprise de la commune. La qualité de la donnée adresse selon les différents critères doit être assurée par le producteur du jeu de donnée. Des dispositifs d'accompagnement sont en place au niveau national pour garantir la fiabilité de la donnée (Programme BAL).
- La **BAN** est un des neuf référentiels du service public de la donnée. A ce titre elle doit répondre à certaines exigences de qualité établies par décret, notamment des garanties de niveaux de service. Des opérations de mise en cohérence de la donnée sur l'ensemble du territoire et de fiabilisation sont également à mettre en place par l'organisme producteur.

Les définitions utilisées dans ce chapitre s'appuient sur les recommandations du CNIG, déclinaison nationale de la référence normative sur la qualité des données géographiques ISO 19157.

## 7.2 Cohérence logique

Définition : la cohérence logique se définit comme le degré de cohérence interne des données selon des règles de modélisation et de spécification du produit.

La spécification de référence pour l'échange des fichiers BAL est la spécification du format BAL.

La conformité à la spécification est établie par la présence dans le système d'un validateur BAL lors de la publication de chaque jeu de données.

La cohérence au niveau de la BAN est assurée par des opérations nationales, notamment :

- Cohérence au référentiel administratif COG millésimé,
- Cohérence au référentiel des codes postaux.

Des contrôles d'intégrité sont également mis en place (détection de doublons par ex)

## 7.3 Exhaustivité

Définition exhaustivité : dans un jeu de donnée, présence et absence d'entités, de leurs attributs et de leurs relations (excédents et omission).

Il est de la responsabilité de la commune de s'assurer de la validation de la fiabilité de l'information pour chaque donnée. La notion de **certification** représente ce niveau de contrôle qualité effectué par la commune.

L'exhaustivité d'un jeu de données d'adresses nécessite donc une vision terrain. Des évaluations complémentaires peuvent être effectuées en analysant les signalements et/ou l'utilisation de ces adresses dans des bases d'objets métiers (bâtiments/locaux, points de livraison de réseaux, ...), ce qui peut permettre d'identifier des présomptions d'adresses manquantes.

L'objectif est de disposer de la totalité des données sur l'ensemble du territoire. La constitution des BAL fait l'objet d'un programme national d'accompagnement ciblé (programme BAL) et d'un suivi du déploiement en temps réel.

Des données sont fournies temporairement dans la BAN sur les zones sans BAL, par un processus d'assemblage de données historiques, afin d'atteindre cette complétude sur le territoire.

## 7.4 Actualité

Définition : Décalage entre un jeu de données et le terrain nominal à une date T. Elle décrit en quelque sorte la "fraîcheur" des données.

Le Décret d'application de la Loi 3DS recommande l'actualisation dans la BAL dans un délai d'un mois après la création de nouvelles adresses.

Des dates de publication du jeu de donnée et de l'adresse figurent dans les métadonnées.

La BAN est mise à jour en continu.

## 7.5 Précision thématique

Définition : La précision thématique se définit comme la précision des attributs quantitatifs, et la justesse des attributs non quantitatifs, du classement des entités et de leurs relations.

Il s'agit de l'exactitude des informations apportées par les différentes composantes de l'adresse.

Le dispositif national d'accompagnement a mis en place un panel de ressources pour permettre aux communes de constituer des données de qualité et garantir un certain niveau d'homogénéité dans les pratiques.

- Des guides et documentation à l'égard des producteurs
- Un outil de saisie à destination des communes qui ne seraient pas déjà outillées
- Des webinaires de formation et de tutoriels
- Une animation s'appuyant sur des partenaires relais au plus proche des territoires
- Un support technique réactif.

La notion de « certification » illustre pour guider les usages que l'autorité de référence considère avoir produit une donnée conforme et de qualité.

## 7.6 Précision géométrique

Définition : Estimation de la fluctuation des écarts entre les positions dans le terrain nominal et les positions contenues dans le jeu de données.

Dans la BAN les objets sont des éléments ponctuels, localisés par l'attribut « position » qui porte les coordonnées géographiques, associé à la composante « numéro ».

La précision de localisation de l'adresse est directement liée à la méthode d'acquisition. La méthode la plus répandue est un positionnement manuel sur des fonds cartographique ou image, ce qui en fonction de la résolution des données source, permet une précision de l'ordre décimétrique.

Plusieurs positions sont possibles pour une même adresse. Le type de position permet une précision de position mieux partagée et plus adapté aux différents usages.

Il est recommandé aux producteurs comme aux utilisateurs d'utiliser un nombre de décimales suffisants sur l'expression des coordonnées pour éviter les pertes de précision (voir chapitre 5.1 système de coordonnées).

## 8 Métadonnées

### 8.1 Généralités

Chaque jeu de données doit intégrer des métadonnées afin de mettre en évidence les informations essentielles contenues, et ainsi permettre la réutilisation des données.

Un jeu de donnée BAL correspond à un fichier unitaire rassemblant les adresses sur le territoire de la commune. Dans le contexte national le format et le contenu de ce fichier sont définis par la [spécification BAL](#), actuellement en version 1.4 à la date de rédaction du standard.

Un jeu de donnée BAN correspond aux données mise à disposition des utilisateurs. Les données sont accessibles par API (à l'adresse), par téléchargement (fichiers départementaux et nationaux), par flux cartographiques.

Il est préconisé de suivre les recommandations internationales (norme ISO 19115 et INSPIRE) et leurs [préconisations nationales](#) pour mettre en place les éléments de métadonnées.

### 8.2 Champs de métadonnées

Les métadonnées doivent *a minima* contenir des informations sur les éléments suivants :

#### **Identification des données**

Les jeux de données BAL sont livrés sur l'emprise communale.

Il est recommandé d'associer à chaque jeu de donnée a minima :

- date de référence
- organisme responsable
- référence à une spécification de produit (version BAL)

Les règles de nommage des fichiers BAL sont présentées dans la spécification BAL.

Les jeux de données BAN sont livrés sur l'emprise départementale (suffixés du numéro de département) et nationale, associés à la date de génération.

#### **Date de référence**

Dates de référence (obligatoire)	Le champ Date est à remplir avec la valeur de la date de dernière actualisation du lot de données.  Le champ Type de date est à remplir avec la valeur « création » lors de la première constitution du lot, puis la valeur « révision » pour les versions ultérieures.
Exemple	2021-04-22  Type de date : création (la première fois) / révision (les fois suivantes)

#### **Source**

Dans les fichiers BAL, le producteur du jeu de données est identifié (notamment dans le cas de délégation à un organisme public et privé). Dans les exports BAN la source de la donnée est indiquée par adresse.

## Annexe A - Illustrations des concepts et exemples

### A.1 Nommage des voies

Principe général :

Un nom de voie s'applique à un tronçon continu. En cas de discontinuité, le tronçon suivant doit prendre un nom différent.

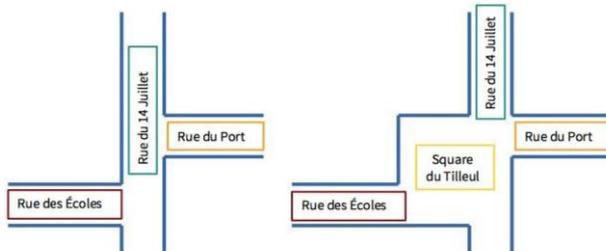


Illustration extraite du [Guide de bonne pratique ANCT](#)

Cas de voie à double raccordement :

Une voie à double raccordement doit porter un nom spécifique, différent de celui de la voie à laquelle elle est rattachée.

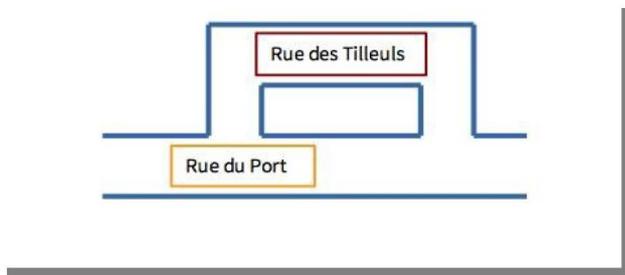


Illustration extraite du Guide de bonne pratique ANCT

Cas des giratoires :

En cas de voies traversantes, une voie donne son nom au giratoire, l'autre change de nom.

En cas de voies traversantes multiples, la voie la plus importante nomme le giratoire, toutes les voies conservent leur nom.

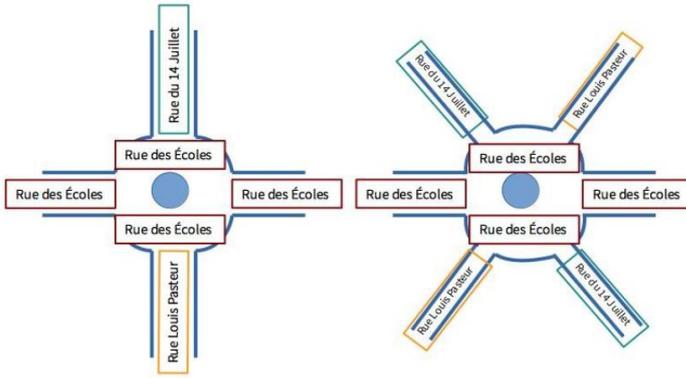


Illustration extraite du Guide de bonne pratique ANCT

## A.2 Numérotation

Deux méthodes de numérotation sont possibles pour une Voie Place Lieudit :

- **La numérotation incrémentale** qui attribue des numéros dans l'ordre de la succession des bâtiments (pairs à droite et impairs à gauche). Elle est plus adaptée aux centres urbains.
- **La numérotation métrique** fondée sur la mesure depuis le début de la voie est privilégiée en zone d'habitation peu dense. Elle permet d'intercaler de nouveaux numéros sans changer la numérotation existante ni créer de numéros bis ou ter. Ce type de numérotation intéresse les services de secours et fournisseurs de réseaux car elle renseigne sur la longueur de la voie.

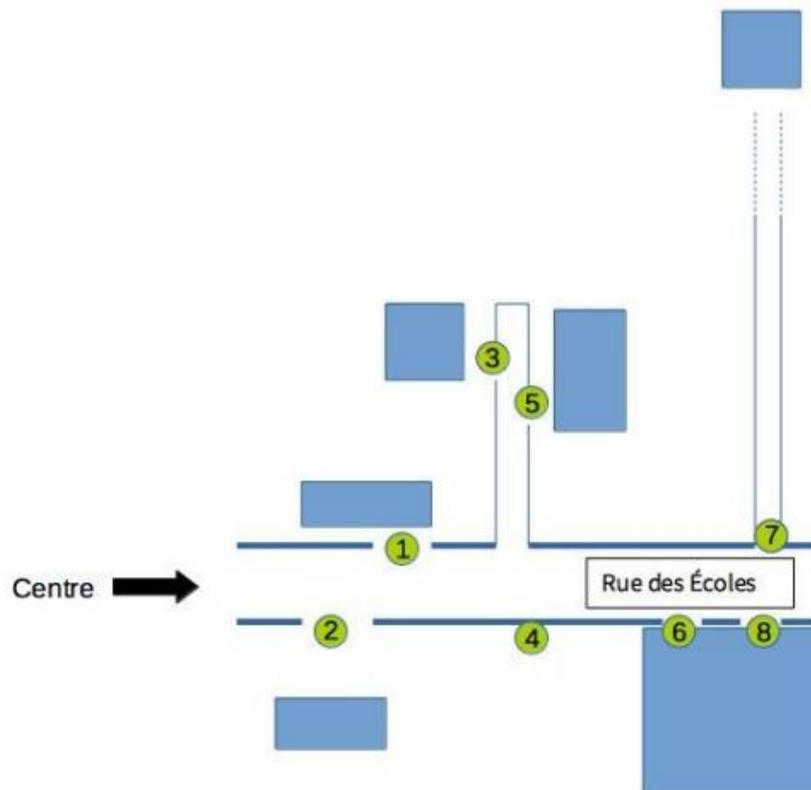


Illustration de la numérotation continue (extrait du guide de « bonnes pratiques de l'adresse » de l'ANCT)

La numérotation doit adopter une granularité fine : entrées d'immeuble, entrées de magasin, d'usine, portails desservant une cour d'immeuble, entrées de propriétés. En cas de lieudits contigus identifiés par des panneaux, la numérotation doit reprendre à chaque changement de dénomination.

Précisions sur l'indice de répétition :

Le choix d'une numérotation métrique permet de s'affranchir du besoin d'intercaler un indice de répétition postérieurement entre deux habitations, on ne trouve donc en général pas d'indice de répétition associé à une numérotation métrique.

Remarques sur la constitution/longueur de l'indice de répétition

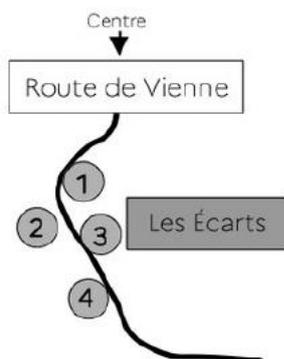
• Il n'est pas possible de contraindre les valeurs ni la longueur du champ. Il est cependant fortement conseillé de **limiter le champ indice de répétition** aux indices de répétition du type bis, ter : même si ce champ est relativement libre dans les spécifications, y placer trop d'informations dégrade l'adresse.

En particulier les mentions des éléments complémentaires (logement, appartement, etc. sont hors périmètre des adresses BAN et ne doivent donc pas être mentionnés dans le champ indice de répétition ;

Pour les bonnes pratiques d'utilisations de l'indice de répétition lors de la saisie d'adresse dans la BAN se référer aux guides de référence ([Spécifications •format BAL AITE](#), [Guide des bonnes pratiques de l'ANCT](#)).

### A.3 Numérotation d'un Lieudit

Le numérotage procède de proche en proche sur les voies comme dans les Lieudits.



Adresse :  
1 Les Écart

Format BAL :  
voie\_nom : Les Écart

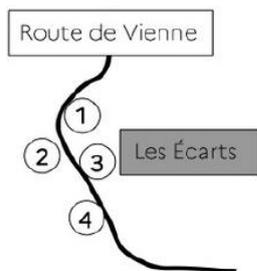
Illustration extraite du Guide de bonne pratique ANCT

### A.4 Usage d'un lieudit complémentaire

Un lieudit complémentaire peut être associé à un groupe d'adresses pour faciliter leur identification.

Ce groupe d'adresses peut être lié à une ou plusieurs voies.

Les numéros d'une voie associés à ce groupe d'adresse peuvent être l'intégralité ou un extrait des numéros de la voie.



Adresse :  
1 Route de Vienne  
Les Écarts

Format BAL :  
voie\_nom : Route de Vienne  
lieudit\_complement\_nom : Les  
Écarts

## A.5 Exemples d'adresses les plus courantes

		Composants d'adresse	Voie numérotée				Lieu-dit numéroté
Adresse détaillée	Adresse complémentaire	Local					
		Niveau					
		Escalier					
	Adresse communale	Complément d'adresse					
		Numéro	8	8	14	3	4
		Indice de répétition		bis	a		
		Voie, Place, Lieudit	Avenue Pasteur	Avenue Pasteur	Rue Kempf	Route de Vienne	Le Gros Chêne
		Lieudit complémentaire				Les Ecart	
		Code postal	94160	94160	67000	22400	22400
		Commune historique (code INSEE)					
Commune (code INSEE)	Saint-Mandé (94067)	Saint-Mandé (94067)	Strasbourg (67482)	Lamballe-Armor (22093)	Lamballe-Armor (22093)		

## A.6 Communes historiques

Depuis la loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010, le nombre de communes fusionnées a été multiplié par plus de 10 ces 4 dernières années et le nombre moyen de communes déléguées par fusion a eu une augmentation d'environ 20%.

L'usage d'un composant Commune historique dans certaines adresses peut :

- Être retenu provisoirement afin d'éviter des homonymies qui sont levées à la révision du plan d'adressage de la nouvelle commune en procédant à des renommages de voies à condition de bien gérer ce composant optionnel
- Permettre de conserver durablement le nom de la commune historique dans l'adressage

## Standard Adresse – V1 du 28/10/2024

		Adresse intégrant l'historique d'une fusion		Adresses avec voies homonymes sur des communes fusionnées		Adresses d'une nouvelle commune exploitant tous les composants			
		Composants d'adresse							
Adresse détaillée	Adresse complémentaire	Local							
		Niveau							
		Escalier							
		Complément d'adresse							
		Numéro	2189	11	3	3	15	950	4
		Indice de répétition							bis
		Voie, Place, Lieudit	Route de Saint-Michel de Livet	Place Georges Bisson	Rue Molière	Rue Molière	Allée Aloïs Monnet	Route Forestière du Mont Albert	Rue de la Vée
		Lieudit complémentaire						Trompe-Souris	
		Code postal	14140	14140	59800	59160	61140	61600	61600
		Commune historique (code INSEE)	Saint-Michel-de-Livet (14634)	Livarot (14371)		Lomme (59355)	Bagnoles-de-l'Orne (61483)	Saint-Michel-des-Andaines (61431)	Saint-Michel-des-Andaines (61431)
Commune (code INSEE)	Livarot-Pays-d'Auge (14371)	Livarot-Pays-d'Auge (14371)	Lille (59350)	Lille (59350)	Bagnoles de l'Orne Normandie (61483)	Bagnoles de l'Orne Normandie (61483)	Bagnoles de l'Orne Normandie (61483)		

Remarque : Il est délicat d'avoir Lille comme Commune et Commune historique. Pour éviter toute ambiguïté, le renommage d'une des deux rue Molière est recommandé.

## A.7 Adresses en frontière de commune

		Voie traversant 2 communes s'étant concertées pour l'adressage		Voie frontière de 2 communes s'étant concertées pour l'adressage		Maison individuelle en frontière de 2 communes		
		Composants d'adresse						
		1ère commune (début de voie)	2ème commune (fin de voie)	1ère commune (côté paire)	2ème commune (côté impaire)	Portail d'entrée sur la 1ère commune	Bâtiment sur la 2ème commune	
Adresse détaillée	Adresse complémentaire	Local						
		Niveau						
		Escalier						
		Complément d'adresse						
		Numéro	2	17	186	179	20	20
		Indice de répétition						
		Voie, Place, Lieudit	rue Henri Becquerel	rue Henri Becquerel	Boulevard Godard	Boulevard Godard	Allée de Sapins	Allée de Sapins
		Lieudit complémentaire						
		Code postal	29850	29490	33300	33069	77489	89690
		Commune historique (code INSEE)						
Commune (code INSEE)	Gouesnou (29061)	Guipavas (29075)	Bordeaux (33063)	Le Bouscat (33069)	Vaux-sur-Lunain (77489)	Chéroy (89100)		
Position géographique	<i>A minima une position par adresse (par exemple de type "accès voie)</i>		<i>A minima une position par adresse (par exemple de type "accès voie)</i>		Position "Bâtiment"	Position "Entrée de voie"		
Position(s) géographique(s) complémentaire(s)								

## A.8 Adresses de bâtiments

## Standard Adresse – V1 du 28/10/2024

		1 bâtiment		1 bâtiment à 2 entrées sur deux rues		1 bâtiment mixte à 2 entrées sur la rue			1 bâtiment avec 1 entrée annexe	
Composants d'adresse		Cas général	Bâtiment nommé	1ère entrée	2ème entrée	Résidentiel (étages)	Cas 1 : Commerce (rdc) à la même adresse	Cas 2 : Commerce (rdc) avec sa propre adresse	Entrée par défaut	Entrée annexe
Adresse détaillée	Local									
	Niveau									
	Escalier									
	Complément d'adresse		Résidence Eloïse				Centre commercial	Centre commercial		Entrée arrière ou Entrée garage
	Numéro	35	35	25	234	25	25	27	66	66
	Indice de répétition									
	Voie, Place, Lieudit	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue Joséphine Baker	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église
	Lieudit complémentaire									
	Code postal	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples				
Commune historique										
Commune										

		Cas de 2 bâtiments		Densification douce avec un 2ème bâtiment				Site/résidence avec plusieurs bâtiments						2 bâtiments mitoyens		
Composants d'adresse		Batiment 1	Batiment 2	Batiment initial	Cas 1 Nouveau suffixe	Cas 2 Nouvelle voie	Cas 3 Complément d'adresse	Bâtiment 1	Bâtiment 2	Bâtiment 1	Bâtiment 2	Portail	Un des bâtiments	Adresse (Rue)	Entrée Bâtiment 1	Entrée Bâtiment 2
Adresse détaillée	Local															
	Niveau															
	Escalier															
	Complément d'adresse						Maison Eloïse ou Arrière cours						E ou Bâtiment E ou Résidence Eloïse - Maison 2		Entrée A ou A	Entrée B ou B
	Numéro	13	13	14	14	1	14	3	1	2	4	66	66	13	13	13
	Indice de répétition		a	bis	ter		bis							bis	bis	bis
	Voie, Place, Lieudit	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Impasse du Pré	Rue de l'Église	Rue Renoir	Rue Gauvain	Résidence Eloïse	Résidence Eloïse	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église
	Lieudit complémentaire							Résidence Eloïse	Résidence Eloïse							
	Code postal	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples
Commune historique																
Commune																

## A.9 Adresses de locaux

		Appartements		Autres locaux		Parkings		Cas de plusieurs escaliers intérieurs dans un 1
Composants d'adresse								
Adresse détaillée	Local	Appartement 224	008	Cave 23	Local Technique	Parking 12	Box 23	Appartement 224
	Niveau	2	0	-1	0	-1	0	2
	Escalier							Escalier 2 ou Escalier gauche
	Complément d'adresse							Entrée A
	Numéro	8	12	8	8	8	8	13
	Indice de répétition							bis
	Voie, Place, Lieudit	Rue des fleurs	Rue de l'Église					
	Lieudit complémentaire							
	Code postal	Comme vu dans les précédents exemples						
Commune historique								
Commune								

## A.10 Centre commercial

		Centre commercial avec une adresse		Centre commercial localisé par un toponyme sans numéro				Boutiques du Centre commercial		
								Entrée intérieure	Entrée extérieure (avec adresse)	
Adresse détaillée	Adresse complémentaire	Composants d'adresse						134 ou Boutique 134 (*)	(Boutique 023)	
		Local						1		
		Niveau Escalier								
	Adresse communale	Complément d'adresse	Centre commercial	Centre commercial (*) ou Centre commercial La Vache Noire	Centre commercial	Centre commercial	Centre commercial	Centre commercial	Centre commercial ou Centre commercial La Vache Noire	Centre commercial (*) ou Centre commercial La Vache Noire
		Numéro	4						2	4
		Indice de répétition								
		Voie, Place, Lieudit	Le Gros Chêne	Place de la Vache Noire	Route de Canet	Avenue de Stalingrad	Zone du Luc ou Parc d'activité du sud	ZAE du Val Druel	Place de la Vache Noire	Allée de Lilas
		Lieudit complémentaire			Z.A.E Les Tannes	Zac du Pont de Pierre				
		Code postal	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples
		Commune historique								
Commune										

## A.11 Adresse de mobiliers urbains

Les mobiliers urbains sont nombreux et variés : radar, panneau publicitaire, abris bus, toilettes publiques, etc....

Un mobilier urbain n'est pas explicitement adressé par les producteurs BAN.

Un adressage complémentaire ou détaillé peut permettre de le localiser (généralement en complément d'une position géographique précise).

		Mobilier urbain localisé à une adresse avec numéro	Mobilier urbain localisé à une adresse sans numéro				Mobilier urbain localisé dans un bâtiment		
Adresse détaillée	Adresse complémentaire	Composants d'adresse						Local Technique	Hall d'entrée
		Local						0	
		Niveau Escalier							
	Adresse communale	Complément d'adresse		En face du 8	Complexe sportif Max Decarre				
		Numéro	8					8	8
		Indice de répétition							
		Voie, Place, Lieudit	Rue des Lilas	Rue du Bastion Royal	Rue des Lilas	Rue des Carmes	Plage d'Albigny	Rue des fleurs	Rue des fleurs
		Lieudit complémentaire							
		Code postal	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples
		Commune historique							
Commune									

## A.12 Adresse de parking

	Composants d'adresse	Parking public localisé par une adresse		Parking public localisé par un toponyme sans numéro		Aire d'autoroute	Parking privé - Places individuelles	
							Sur voie publique	En résidence privée
Adresse détaillée Adresse complémentaire Adresse communale	Local						Place 12	Parking place 12
	Niveau							
	Escalier							
	Complément d'adresse	Parking de la Baignade ou Parking	Parking des Carmes ou Parking	Parking du cimetière	Parking de l'aire de Nemours, direction Paris		Parking	Résidence Eloïse
	Numéro	12						35
	Indice de répétition							
	Voie, Place, Lieudit	Rue du Bastion Royal	Rond-point des Carmes	Rue du Bastion Royal	A6		Allée Corot	Rue de l'Église
	Lieudit complémentaire							
	Code postal							
Commune historique								
Commune								
		<i>Comme vu dans les précédents exemples</i>	<i>Comme vu dans les précédents exemples</i>	<i>Comme vu dans les précédents exemples</i>	<i>Comme vu dans les précédents exemples</i>	<i>Comme vu dans les précédents exemples</i>	<i>Comme vu dans les précédents exemples</i>	<i>Comme vu dans les précédents exemples</i>

## A.13 Autres points d'intérêt

	Composants d'adresse	(Objet localisé à un) Rond-Point	(Objet localisé à un) Tunnel, passage, ...	(Objet localisé dans un) Square, espace vert, ...			(Objet localisé dans un) Campus		Poste de secours	
				Cas 1	Cas 2	Cas 3	Exemple 1	Exemple 2	Exemple 1	Exemple 2
Adresse détaillée Adresse complémentaire Adresse communale	Local									
	Niveau									
	Escalier									
	Complément d'adresse			Parc Rouillon	Square	Campus Agronomique, Batiment 24	Université Paul Sabatier, Batiment 24	Poste secours	Poste secours de la plage	
	Numéro			24			118			
	Indice de répétition									
	Voie, Place, Lieudit	Rond-Point Foch	Tunnel Saint-Etienne ou Passerelle de Tabar	Jardin Prévert	Rue de l'église	Rue de l'église	Rue de l'église	Route de Narbonne	Plage de Saint-Estève	Esplanade Général Leclerc
	Lieudit complémentaire									
	Code postal									
Commune historique										
Commune										
		<i>Comme vu dans les précédents exemples</i>	<i>Comme vu dans les précédents exemples</i>	<i>Comme vu dans les précédents exemples</i>	<i>Comme vu dans les précédents exemples</i>	<i>Comme vu dans les précédents exemples</i>	<i>Comme vu dans les précédents exemples</i>	<i>Comme vu dans les précédents exemples</i>	<i>Comme vu dans les précédents exemples</i>	

## Annexe B : Cas d'usages

### B.1 Collecte (format BAL)

La [version de la spécification BAL](#) en vigueur est la version BAL 1.4

**Tableau 2** Tableau de correspondance entre les composants du format BAL et du standard adresse

Champs BAL 1.4	Standard adresse
id_ban_commune	
id_ban_odynome	idVoiePlaceLieudit
id_ban_adresse	idAdresseCommunale
cle_interop	
commune_insee	Commune codeINSEE
commune_nom	Commune nom
commune_deleguee_insee	CommuneHistorique codeINSEE
commune_deleguee_nom	CommuneHistorique nom
voie_nom	VoiePlaceLieudit nom
Lieudit_complement_nom	LieuditComplementaire nom
numero	Numero
indice de répétition	IndiceDeRepetition
position	Adresse position typePosition
x	Adresse position geometrie
y	
long	
lat	
cad_parcelles	
source	
date_der_maj	Adresse dateDebut
certification_commune	Adresse certification

### B.2 BAN (consolidation et diffusion)

#### Gestion des identifiants

Les identifiants sont au [format UUID v4](#)

Pour prendre en charge le besoin d'historisation du cycle de vie des composants de l'adresse, il a été convenu de créer un identifiant stable affecté à une adresse, permettant de suivre les

changements. Cet identifiant permettra ainsi d'associer à la donnée des informations sur les changements d'une version à l'autre et de connaître les états antérieurs d'une adresse.

Le principe de stabilité de l'identifiant s'appuie sur le principe que si l'emplacement à adresser n'a pas été modifié, l'identifiant ne change pas.

L'identifiant unique de la commune est fourni par la plate-forme BAN.

La plate-forme BAN utilise en effet un identifiant interne qui permet à la BAN de gérer de façon réactive et décorrélée de la temporalité de publication du Code officiel géographique ([COG](#)) les communes fusionnées / déléguées. Il a donc été convenu, afin de faciliter la mise en œuvre des identifiants, que le système producteur utilise les identifiants communaux déjà en place au sein de la BAN.

Le producteur d'une BAL ou le gestionnaire d'un système producteur de BAL peuvent donc obtenir l'identifiant communal de la BAN en interrogeant cette API : <https://plateforme.adresse.data.gouv.fr/api/district/cog/{codeInsee}>

Pour la majorité des cas d'utilisations, le code INSEE de la commune reste la clé d'identification de l'entité administrative.

## Amélioration des codes postaux

Si l'association du code postal à la commune est simple, il est complexe d'affecter cette information à la granularité de l'adresse, dans le cas des communes pluri-distribuées en particulier. Un travail est engagé avec La Poste qui génère les contours détaillés des zones de distribution postale sur l'ensemble du territoire pour permettre une intégration spatiale dans la BAN et résorber les écarts.

### Gestion des codes postaux dans la BAN

Fichiers BAL publiés par les communes  
Adresses positionnées sans composant code postal



Limites des codes postaux  
Répartition du territoire français mise à jour selon les besoins : amélioration précision et/ou évolution d'organisation.  
Publication par La Poste  
Licence ouverte (à confirmer)



Traitement BAN

Adresses BAN avec un composant spatial

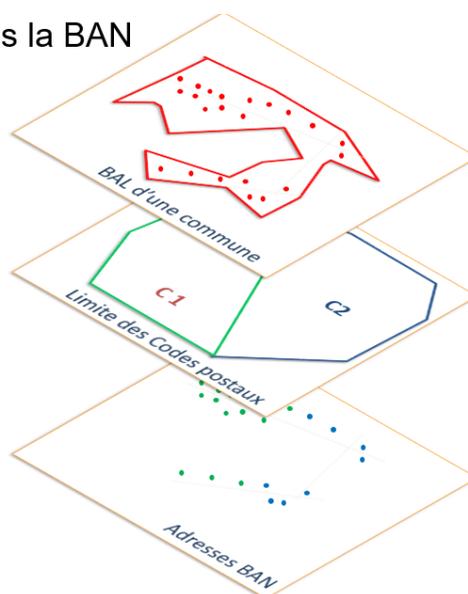


Tableau 3 - Correspondance entre les composants du format BAN Actuel et du standard adresse

Modèle Adresse (STD)	Publication BAN actuelle (exports csv)	Commentaires
	uid_adresse	(vide)
	id_ban_commune	Distribué par la BAN
Adresse communale/id	id_ban_adresse	Source BAL
	id	Clé d'interopérabilité telle que définie dans la spécification du format d'échange BAL. Lorsqu'aucun code FANTOIR n'est connu, un code transitoire composé de 6 caractères alphanumériques est généré.
numero	numero	
IndiceDeRepetition	rep	
VoiePlaceLieudit /id	id_ban_toponyme	Source BAL
VoiePlaceLieudit / nom	nom_voie	Le libellé est systématiquement amélioré. Les noms multilingues ne sont pas mis à disposition dans le fichier actuel
LieuditComplementaire / nom	nom_Id	
	nom_afnor	Nom de la voie normalisé selon la norme postale (abréviation sur 32 caractères)
Zone postale /Code postal	code_postal	Source La Poste
Commune / codeINSEE	code_insee	Source Code Officiel Géographique en vigueur (INSEE)
Commune / nom	nom_commune	Source Code Officiel Géographique en vigueur (INSEE)

Standard Adresse – V1 du 28/10/2024

<b>CommuneHistorique / codeINSEE</b>	<b>code_insee_ancienne_commune</b>	Source Code Officiel Géographique en vigueur (INSEE)
<b>CommuneHistorique / nom</b>	<b>nom_ancienne_commune</b>	Source Code Officiel Géographique en vigueur (INSEE)
<b>Adresse / position / geometrie</b>	<b>x</b>	
	<b>y</b>	
	<b>long</b>	
	<b>lat</b>	
<b>Adresse / position / typePosition</b>	<b>type_position</b>	Seule la première position du fichier BAL est renvoyée.
<b>Adresse / certification</b>	<b>certification_commune</b>	Valeurs possibles : 1 pour oui, 0 pour non

## B.3 Distribution postale et livraison

### Préambule :

L'adresse est essentielle dans le métier de la distribution postale et du colis.

Les évolutions sociétales ont ajouté un élément particulier : la donnée géographique (géopositionnement).

En effet, pendant des années, l'information d'adresse sémantique et uniquement distribuée était nécessaire et suffisante à l'activité postale : l'adresse sémantique pour permettre aux machines de tri de trier au plus fin le courrier, allant jusqu'au regroupement du courrier par tournée de facteur. Notion d'adresse distribuée pour permettre aux mêmes machines de classer le courrier d'une tournée dans le sens de la tournée du facteur. L'aspect de géolocalisation était accessoire : le facteur connaissait sa tournée.

Avec l'évolution socio-économique (regroupement de population dans les villes, individualisme croissant), les notions de précision de l'adresse sont devenues fondamentales, d'autant que la distribution en boîte aux lettres diminue avec la baisse du courrier, mais que les services « à la porte du domicile ou de l'entreprise » sont croissants (colis, service à la personne...).

Pour illustrer la précision de l'adresse, quelques chiffres : l'habitat collectif représente 8 % des adresses en France, mais regroupe 45 % de la population ! que ce soit pour les services postaux, pour les services de livraison de colis, les services de secours, le service à la personne, ou à la porte de l'appartement, la précision de l'adresse, et, à l'adresse, la précision de l'environnement (bâtiment, entrée, étage, N° d'appartement) est essentielle, d'autant que les services postaux, et les Nouveaux Services en particulier, sont destinés à joindre chaque foyer. La notion de précision de l'adresse est donc indispensable.

La Poste, au travers de son organisation et de ses référentiels, gère ce type de précision.

Enfin, un dernier élément apportant de la précision est la donnée de géolocalisation.

### B.3.1 Adresse postale de type "géographique"

Elle est simplement assimilée à l'adresse physique proprement dite. C'est la structure Adresse la plus fréquente. Cette adresse existe en dehors de toute offre ou activité Postale.

Exemple d'adresse géographique :

Monsieur UA SET

13 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

33500 ARVEYRES (1)

(1) Code Postal et Libellé Acheminement de la Commune d'implantation.

Le rapprochement entre le Standard Adresse et l'Adresse postale Ménage peut se représenter ainsi :

Standard Adresse		Norme NF Z 10-011				
Composants d'adresse		Adresse géographique		Exemple	Exemple	Exemple
Adresse détaillée Adresse complémentaire Adresse communale		L1	Identité du destinataire Civilité, Titre ou Qualité, Prénom et Nom	Monsieur Jean DURAND	Monsieur UA SET	MJean DUPARC
	Local Niveau Escalier	L2	Complément d'identification du destinataire ou du point de remise N° d'appartement ou de boîtes aux lettres, Escalier, Couloir, étage...	Appartement 25		
	Complément d'adresse	L3	Complément d'identification du point géographique Entrée, tour, bâtiment, résidence, ....	BATIMENT A RESIDENCE ARIANE		BAT B6 RES LES HAUTS DE RAMATUELLE
	Numéro Indice de répétition Voie, Place, Lieudit	L4	N° et Libellé de voie	205 BOULEVARD DE LOCEAN	13 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	6 AVENUE SAINT AUGUSTIN
	Lieudit complémentaire Commune historique	L5	Commune historique ou lieu-dit complémentaire (*)	PYLA SUR MER		ST ISIDORE
	Code postal Commune	L6	Code postal et Localité de destination	33115 LA TESTE de BUCH	33500 ARVEYRES	06200 NICE
	L7	Pays				
			Eléments communs entre Adresse et adresses postales			
			Eléments spécifiques aux adresses postales			
			(*) Préférentiellement la commune historique pour éviter tout risque de doublon			

### B.3.2 L'adresse Géopostale

Il s'agit d'une adresse composée d'une adresse géographique et complétée par des mentions de distribution postale.

Elle est associée à un CEDEX (Courrier d'Entreprise à Distribution EXceptionnelle).

Le CEDEX est un service que La Poste française propose depuis 1966 aux professionnels et à certains particuliers pour leur distribuer leur courrier en priorité. Les abonnés à ce service ont généralement un volume de courrier important ou des conditions de distribution spéciales.

L'adresse géopostale se décompose en 2 offres postales :

L'offre Boîte Postale permet à l'abonné de disposer de son courrier dès l'ouverture de son centre courrier ou de son bureau de l'enseigne. Le destinataire passe donc en bureau pour récupérer son courrier.

L'offre Course Spéciale permet une remise de courrier où les clients sont livrés à une heure précise le matin et/ou une collecte de levée de courrier en fin de journée, à un moment précis.

L'offre Boîte Postale et/ou l'offre Course Spéciale sont identifiées par les lettres « BP » ou « CS » avec un numéro de mention à cinq chiffres (différent du code postal et du code I.N.S.E.E.).

Il peut y avoir plusieurs codes postaux CEDEX sur un établissement postal.

Exemple d'adresse Géopostale :

HOREAU BEYLOT ET CIE  
13 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE  
BP 31125 ARVEYRES (2)  
33501 LIBOURNE CEDEX (3)

(2) Mentions spéciales de distribution (BP, TSA, CS...) et commune d'implantation pour l'offre BP (si différente du Bureau distributeur CEDEX)

(3) Code Postal et Bureau Distributeur ou Code CEDEX et Bureau distributeur CEDEX

Le rapprochement entre le Standard Adresse et l'Adresse géo-postale peut se représenter ainsi :

Standard Adresse		Norme NF Z 10-011			
Composants d'adresse		Adresse géopostale		Exemple	Exemple
Adresse détaillée Adresse complémentaire Adresse communale		L1	Raison sociale ou dénomination Commerciale	Société DUPONT	HOREAU BEULOT ET CIE
		L2	Identité du destinataire et/ou service	Monsieur Martin Service Achats	
	Local Niveau Escalier	L3	Complément d'identification du point géographique Entrée, tour, bâtiment, Immeuble, résidence, zone industrielle...	Zone INDUSTRIELLE OUEST	
	Complément d'adresse				
	Numéro Indice de répétition Voie, Place, Lieudit	L4	N° et Libellé de voie	5 IMPASSES DES GABARRES	13 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
	Lieudit complémentaire Commune historique	L5	Mention spéciale de distribution (BP, CS, TSA, ...)	BP 18 ARVEYRES	BP 31125 ARVEYRES
	Code postal Commune	L6	Code postal et Localité de destination	33506 LIBOURNE CEDEX	33506 LIBOURNE CEDEX
	L7	Pays			
			Elements communs avec le standard Adresse		
			Elements spécifiques aux adresses postales (ou règle plus complexe)		

### B.3.3 L'adresse postale

Elle ne comprend que les éléments postaux à proprement parler. Elle est utilisée par des destinataires qui ne désirent pas que leur adresse physique soit communiquée.

Il n'y a aucune mention géographique et, par conséquent, une entreprise extérieure à La Poste (un concurrent) ne pourra pas distribuer le courrier, ou trouver la localisation de l'entreprise.

Les offres associées à ce type d'adresse sont :

L'offre Boîte Postale (peut également être associée à une adresse géopostale)

L'offre Course Spéciale (peut également être associée à une adresse géopostale)

L'offre Tri Service Arrivée (est toujours une adresse postale pure)

L'offre Tri Service Arrivée "TSA" est identifiée par les lettres « TSA » avec un numéro de mention à cinq chiffres (différent du code postal et du code I.N.S.E.E.).

La prestation TSA permet à un client de recevoir son courrier trié selon des séparations définies contractuellement.

Des clients, comme la Sécurité Sociale, peuvent posséder un code CEDEX spécifique qui n'est pas lié à une des offres citées ci-dessus (BP, CS ou TSA). Dans ce cas, il n'y a aucune mention géographique dans l'adresse.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
58025 NEVERS CEDEX.

Le VEPEX (VEPEX 5000) est la contraction de VPC (Vente Par Correspondance) et de CEDEX. Il s'agit d'une adresse purement postale à destination des sociétés de vente par correspondance.

DAMART  
VEPEX 5000  
59086 ROUBAIX CEDEX 2

Exemple d'adresse Postale :  
HOREAU BEYLOT ET CIE  
BP 31125 (4)  
33501 LIBOURNE CEDEX (5)  
(4) Mentions spéciales de distribution (BP, Tri Service Arrivée, ...)

(5) CODE POSTAL et BUREAU DISTRIBUTEUR ou CODE CEDEX et BUREAU DISTRIBUTEUR CEDEX

Le rapprochement entre le Standard Adresse et l'Adresse postale peut se représenter ainsi :

Standard Adresse		Norme NF Z 10-011		
Composants d'adresse		Adresse postale		Exemple
		L1	Raison sociale ou dénomination Commerciale	CEPAM
		L2		
Adresse détaillée Adresse complémentaire Adresse communale	Local Niveau Escalier	L3		
	Complément d'adresse			
	Numéro Indice de répétition Voie, Place, Lieudit	L4		
	Lieudit complémentaire Commune historique			
	Code postal Commune	L6	Code CEDEX et bureau distributeur CEDEX	33081 BORDEAUX CEDEX
		L7	Pays	
			Elements communs entre Adresse et adresses postale	
			Elements spécifiques aux adresses postales	

### B.3.4 Les communes multi-distribuées

Enfin, concernant l'organisation postale, un point important réside dans les communes multi-distribuées.

Certaines communes, principalement de grandes communes, nécessitent un maillage plus fin des centres de distribution postaux. Pour que le courrier national arrive directement dans chaque centre de distribution, un code postal spécifique est nécessaire. Chaque établissement a donc son propre code postal et le secteur géographique qu'il dessert comprend une partie de la commune. Cette subdivision est donc bien une notion postale, et pas du tout en lien avec une subdivision administrative (quartier, canton...).

Les limites entre 2 codes postaux de ces communes sont également liées à une organisation postale. On trouve, en général, 2 types de limites :

- Une voie où le côté impair (ou pair) dépend d'un établissement, et donc a un CP X , et l'autre côté dépend d'un établissement différent (CP Y),
- Une voie coupée en 2 (« scindée », dans le vocabulaire postal), où le début de la voie dépend d'un CP X, et où, à partir d'un numéro pair et impair précis, tous les numéros suivants sont sur un autre CP Y.

### B.3.5 La norme AFNOR et mise en forme RNVP

La création d'une commune nouvelle (avec 1 commune siège et X communes déléguées) a les conséquences suivantes, pour La poste :

- Le code postal étant une donnée d'organisation postale, le code postal de chaque commune déléguée et de la commune siège est conservé,

- Par conséquent, la commune nouvelle conservera le même nombre de codes postaux que ceux qu'avaient les communes avant la création de la commune nouvelle,
- Pour continuer de distinguer l'ancienne commune, on l'indiquera en ligne 5 de l'adresse, avant la ligne de code postal/nom de la commune nouvelle,
- Mais nombre de Bases de données ne permettent pas de gérer 2 communes (ancienne et nouvelle), ce qui induit invariablement des soucis de reconnaissance de voie (multiplication de voies homonymes : quelle petite commune n'a pas sa PLACE DE LA MAIRIE ou sa RUE DE L EGLISE ? Il convient dès lors de redénommer les voies, pour ôter toute ambiguïté et mauvaise direction (du courrier, des secours, des livreurs, des touristes...)).

Exemples (issus de la publication de l'AMF sur « les communes nouvelles et l'adresse ») :

La commune nouvelle VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE regroupe les anciennes communes suivantes :

- o 72600 LA FRESNAYE-SUR-CHEDOUET (siège de la commune nouvelle)
- o 72600 CHASSE
- o 72610 LIGNIERES-LA-CARELLE
- o 72600 MONTIGNY
- o 72600 ROULEE
- o 72610 ST-RIGOMER-DES-BOIS

L'adresse devient donc :

- o LA FRESNAYE-SUR-CHEDOUET 72600 VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE  
CHASSE, 72600 VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE
- o LIGNIERES-LA-CARELLE, 72610 VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE
- o MONTIGNY, 72600 VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE
- o ROULEE, 72600 VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE
- o ST-RIGOMER-DES-BOIS, 72610 VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE.

Si l'on prend l'exemple de la commune nouvelle de BEAUSSAIS-VITRE, la nouvelle adresse sera la suivante :

Avant :

Monsieur Lucien BLANC  
10 RUE DU LAVOIR  
79370 VITRE

Après :

Monsieur Lucien BLANC  
10 RUE DU LAVOIR  
VITRE  
79370 BEAUSSAIS-VITRE

La norme NF Z 10-011 de janvier 2013 est une norme de l'AFNOR et non de La Poste, qui concerne l'adresse française, mais est en lien avec la norme européenne et mondiale, au travers des travaux de l'UPU (Union Postale Universelle). Cette norme n'est pas obligatoire, et comprend une partie

Adresse (les 3 types d'Adresse présentés au point 1) Postale et une partie de règles de présentation du courrier.

Cette norme reprend les éléments de « bon sens » de l'adresse, que l'on peut regrouper sous 6 règles d'or :

- A. Des informations ordonnées du nominatif (nom et/ou raison sociale) à la localité du destinataire
- B. 6 lignes maximum. Les lignes blanches sont à supprimer
- C. Chaque ligne comporte 38 caractères ou espaces maximum, un espace doit figurer entre chaque mot.
- D. Aucun signe de ponctuation, de souligné, d'italique à partir de la ligne 4 : numéro et libellé de voie (type de voir + nom de voie)
- E. Dernière ligne toujours en majuscules (les 4 dernières fortement conseillées).
- F. Le pavé adresse est aligné à gauche

Comme nous l'avons vu dans la première partie de cette annexe, il existe, schématiquement, 2 sortes d'adresses postales : l'adresse des particuliers et l'adresse des entreprises.

Elles se présentent sous la forme suivante :

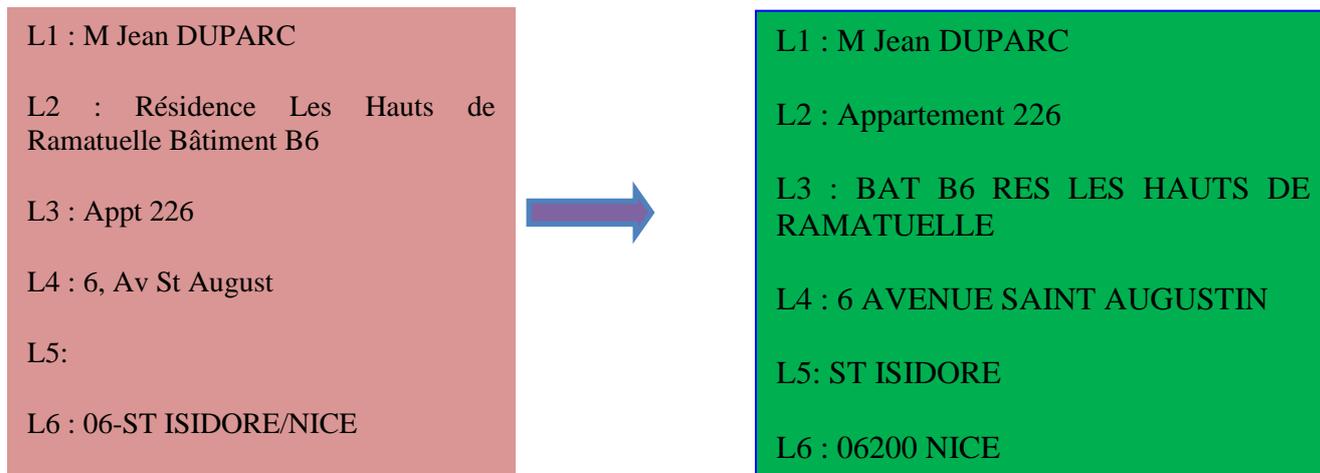
	<b>PARTICULIERS</b>	<b>ENTREPRISES</b>
L1	<b>Identité du destinataire</b> Civilité, Titre ou Qualité, Prénom et Nom	<b>Raison sociale</b> ou dénomination commerciale
L2	<b>Complément d'identification du destinataire ou du point de remise</b> N° d'appartement ou de boîte aux lettres, Escalier, couloir, étage...	<b>Identité du destinataire et/ou service</b>
L3	<b>Complément d'identification du point géographique</b> ENTREE, TOUR, BATIMENT, RESIDENCE, ...	<b>Complément d'identification du point géographique</b> ENTREE, TOUR, BATIMENT, IMMEUBLE, RESIDENCE, ZONE INDUSTRIELLE.....
L4	N° et LIBELLE DE LA VOIE	N° et LIBELLE DE LA VOIE
L5	LIEU DIT ou SERVICE PARTICULIER DE DISTRIBUTION	MENTION SPECIALES DE DISTRIBUTION (BP, CS, TSA, ... et COMMUNE D'IMPLANTATION DE L'ENTREPRISE (si différente du bureau CEDEX)
L6	CODE POSTAL et LOCALITE DE DESTINATION	CODE POSTAL et LOCALITE DE DESTINATION CODE CEDEX et BUREAU DISTRIBUTEUR CEDEX

Cependant, cette norme est utilisée par tous les traitements adresses réalisés par les entreprises françaises, au travers de logiciels spécifiques, dits logiciels de RNVP, dont les principales phases sont :

- La Restructuration : tous les éléments de l'adresse, quelle que soit leur ordre dans l'adresse d'entrée, sont re-positionnés dans l'une des 6 lignes d'adresse,
- La normalisation : cette étape importante permet, entre autres, d'écrire les adresses sur 38 caractères sans dénaturer l'adresses (règles de « concentration » sans troncature ou, au contraire, d'extension). Cette normalisation gère chaque élément de chaque ligne d'adresse (numérotation en 5 caractères maximum y compris l'extension et en comptant l'espace (blanc) entre le numéro et l'extension)... En 2016, avec la loi Notre et l'explosion des Communes nouvelles, il y a eu une évolution de la ligne 5, qui comprend dorénavant un Lieudit, une extension de service postal ou la commune déléguée dans le cas d'une commune nouvelle.

La Validation Postale : la dernière opération est celle de la vérification de chaque ligne d'adresse (de la ligne 3 à la ligne 5) en la comparant avec les référentiels postaux de la gamme HEXA (HEXAPOSTE, HEXAVIA, HEXACLE, HEXALIGNE3). Cette opération permet de « rattraper » un certain nombre d'adresses : erreur de commune, de voie, de bâtiment...

Exemple d'adresse avant et après traitement RNVP (avec commune nouvelle) :



On le voit, standard de l'adresse et l'adresse postale se rapprochent, la normalisation allant plus loin dans le souci de rendre les choses pragmatiques, de manière à pouvoir comparer et, surtout, utiliser facilement une adresse. Ces règles permettent des échanges, des comparaisons plus aisées. Par ailleurs, elles permettent de « limiter » chaque élément de l'adresse en fixant des règles communes :

- Des éléments de résidence, entrée, bâtiment n'ont rien à faire dans les champs N°/Voie
- La numérotation métrique ne doit pas avoir d'extension....

Ces adresses peuvent être complétées, de l'étranger ou vers l'étranger, par une 7<sup>ème</sup> ligne reprenant le pays de destination.

Le nom du pays peut être écrit en français ou en langue d'origine.

Enfin, cette écriture normalisée de l'adresse, du particulier au général, permet de toucher un individu, une entreprise, avec une précision la plus fine possible. Les objets distribués (Courrier / Colis / Repas...) ou les services réalisés, le seront avec une précision d'autant plus forte que l'adresse sera précise (jusqu'au N° de boîte aux lettres en habitat vertical).

La précision de l'adresse est importante, voire essentielle, quand on sait que 8 % des bâtiments regroupent 44 % des foyers !

Les objets adressés sont avant tout les Boîtes aux Lettres d'individus ou d'entreprises, mais sont aussi les Boîtes Postales (en bureau de poste). Les Boîtes aux Lettres correspondent à des lieux de livraisons en habitat vertical ou en maison individuelle, qu'elles soient en batterie (habitat vertical ou habitat horizontal avec BAL regroupées en en point « Cidex »), ou individuelles (habitat individuel). Les boîtes doivent être, elles aussi, normalisées.

Les services spécifiques (remise en main propre, LR/AR, services à la personne, contact...) le sont toujours au logement, d'où la nécessité d'être le plus précis possible dans l'adresse.

## B.4 Gestion foncière

La DGFIP identifie les voies et lieudits du territoire métropolitain et des départements d'outre-mer dans un référentiel national unique pour les usages DGFIP.

Historiquement, le référentiel national des voies et lieudits géré par la DGFIP est issu des mises à jour effectuées par ses services fonciers départementaux, mission complémentaire à la mise à jour du plan cadastral, de l'identification des parcelles et des locaux et des propriétaires (titulaires de droit) de ces biens.

Les services fonciers de la DGFIP prennent en charge de manière continue les mises à jour relatives aux communes, à la voirie et au numérotage des immeubles.

Jusqu'au 1er janvier 2024<sup>1</sup>, la gestion du référentiel des voies et lieudits de la DGFIP est effectuée à partir des informations transmises par les communes :

- délibérations relatives à la voirie
- certificats de numérotage<sup>2</sup> accompagnés des références des parcelles
- arrêtés préfectoraux de fusion, défusion et changement de limites intercommunales

Le référentiel ainsi constitué permet de localiser les parcelles cadastrales (portion de terrain unique du plan cadastral) et les bâtiments situés sur ces parcelles. Enrichi de données d'adressage (code postal et libellé d'adressage) le référentiel permet d'identifier les adresses utiles des biens et des personnes en métropole et outre-mer.

En cible, lorsque l'ensemble des communes auront créé une base adresse locale (BAL), bases locales consolidées dans le référentiel BAN, l'alimentation du référentiel DGFIP des voies et lieudits sera effectué par synchronisation avec la BAN.

### B4.1 Standard adresse et adresses gérées dans le domaine foncier

Le référentiel des voies et lieudits de la DGFIP est utilisé pour constituer différents types d'adresse nécessaires à la gestion foncière.

Ces adresses foncières permettent de localiser les objets gérés (parcelle, local) et les personnes qui interagissent avec ces objets.

Standard adresse		Gestion foncière DGFIP		
	Composants d'adresse	Parcelle	Local	Adresse géographique de la personne physique ou morale
Adresse détaillée Adresse complémentaire Adresse communale	Local		X	X
	Niveau		X	X
	Escalier		X	X
	Complément d'adresse		X	X
	Numéro	X	X	X
	Indice de répétition	X	X	X
	Voie, Place, Lieudit	X	X	X
	Lieudit complémentaire			X
	Code postal			X
	Commune historique (code INSEE)			
	Commune (code INSEE)	X	X	X

1 Décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles

2 Le certificat de numérotage comme l'arrêté de numérotation, établis par la mairie ont pour objet d'attester l'adresse attribuée à une parcelle cadastrale (numéro d'immeuble et nom de la rue).

Dans le domaine foncier, la structuration des adresses des personnes morales ou physiques qui disposent d'un droit sur un bien diffère selon le type d'adresse gérée : géographique, postale ou à l'étranger. Un seul type d'adresse est géré pour une personne.

Les trois types d'adresses, plus ou moins complètes comportent toutes des données postales.

- Adresse géographique des personnes

L'adresse géographique est celle la plus communément gérée. Elle se compose de 4 lignes :

✓ 1<sup>ère</sup> ligne : complément d'adresse : permet une meilleure localisation du destinataire

Correspond à l'adresse détaillée du standard adresse

Exemples de compléments d'adresse :

Résidence des Cèdres

Escalier C

Appartement n° 35

Villa DAMILOU

✓ 2<sup>e</sup> ligne : identification de la voie : codée ou en libellé

- numéro,

- indice de répétition (correspond sur 1 caractère à la notion de l'indice de répétition dans le standard)

- nature de la voie

- libellé de la voie

✓ 3<sup>e</sup> ligne : Lieudit (donnée historique) correspond au Lieudit complément du standard

✓ 4<sup>e</sup> ligne : code postal et libellé d'adressage

- Adresse postale

Gérée sur 2 ou 3 lignes elle comprend les particularités de distribution dont notamment : CEDEX, service X, boîte postale, secteur postal

Exemple : Société des Champs

B.P. 81

45000 ORLEANS CEDEX 05

- Adresse à l'étranger

Sur 3 lignes avec une ligne en plus pour le pays. Seul le pays est codifié, les autres informations sont toujours en libellé.

## B4.2 Structuration des adresses foncières

Les adresses de la BAN avant intégration dans le référentiel des voies et lieudits de la DGFIP devront faire l'objet d'un retraitement préalable pour être conformes à la structuration actuelle des données dans le système d'information de la DGFIP.

## Standard Adresse – V1 du 28/10/2024

Standard Adresse		Adresse foncière historique				
Composants d'adresse		MAJIC			Diffusion CEREMA	
Adresse détaillée	Local	descc	Numéro d'entrée	Caractère(2)	<a href="#">descc</a>	Numéro d'entrée
	Niveau	dniv	Niveau étage	Caractère(2)	<a href="#">dniv</a>	Niveau étage
	Escalier	dpor	Numéro de local	Caractère(5)	<a href="#">dpor</a>	Numéro de local
	Complément d'adresse	dnuat	Lettre de bâtiment	Caractère(2)	<a href="#">dnuat</a>	Lettre de bâtiment
	Numéro	dnvoiri	Numéro de voirie	Caractère(4)	<a href="#">dnvoiri</a>	Numéro de voirie
	Indice de répétition	dindic	Indice de répétition	Caractère(1)	<a href="#">dindic</a>	Indice de répétition
	Voie, Place, Lieudit	dvoilib	Libelle de la voie	Caractère(30)	<a href="#">dvoilib</a>	Libelle de la voie
		ccoriv	Code Rivoli de la voie	Caractère(4)	<a href="#">ccoriv</a>	Code Rivoli de la voie
		ccovoi	Code Majic2 de la voie	Caractère(5)	<a href="#">ccovoi</a>	Code Majic2 de la voie
	Lieudit complémentaire					
	Code postal				<a href="#">ban_cp</a>	Code postal du géocodage BAN
	Commune historique					
Commune	ccocom	Code commune INSEE	Caractère(3)	<a href="#">idcom</a>	Identifiant commune INSEE	
				<a href="#">idcomtxt</a>	Libellé de commune complet	
				<a href="#">ccocom</a>	Code commune INSEE	

Précisions sur les principaux attributs d'identification des voies et lieudits dans le référentiel de la DGFIP :

- code insee du département (3 caractères)
- code insee de la commune (3 caractères)
- code Rivoli (4 caractères)

**Le code Rivoli** (Répertoire Informatique des Voies et Lieudits) est un code signifiant, constitué de 4 caractères :

- ✓ 1er caractère identifie le type de voie :
  - numérique : pour les voies (type 1 : rue, avenue...);
  - A : pour les ensembles immobiliers (type 2 : voies situées dans des copropriétés, des lotissements)
  - B à W : pour les lieudits (type 3 : zones rurales);
  - X : pour les pseudos voies (type 4 : canaux, station de métro...);
- ✓ 3 caractères numériques assurent le classement de la voie dans la commune

Le code Rivoli est attribué à chaque objet voie du référentiel lors de sa création.

Il est unique dans une commune.

Lorsqu'une voie est annulée, le code Rivoli n'est jamais réattribué. Lors de la fusion de voies, un nouveau code Rivoli est attribué aux voies absorbées.

- nature abrégée de la voie (4 caractères)

La nature de voie est abrégée<sup>3</sup> afin d'assurer une cohérence dans l'ensemble du système d'information de la DGFIP et entre la DGFIP et La Poste. Chaque code « nature de voie » comprend 4 caractères alphabétiques. Il est associé, selon le cas, à un type ou plusieurs types de voie.

- libellé de la voie (26 caractères)

Le libellé d'une voie ne peut être saisi que sur 26 caractères dans l'application de gestion MAJIC. Au-delà de 26 caractères, le libellé doit être réduit en utilisant des abréviations normalisées.

---

3 BOI du 8 novembre 1991 Liste de l'ensemble des natures de voie acceptées, de leurs abréviations et de leur(s) type(s) de voie associé(s)

- caractère privé ou public de la voie (1 c)

Exemple : impasse abbaye à Grenoble, département de l'Isère, référencée 381850015IMP ABBAYE

Département Isère : 38

Commune Grenoble : 185

Code Rivoli : 0015

Nature courte IMP

Libellé voie ABBAYE

### B4.3 Usages du référentiel des voies et lieudits par la DGFIP

Le référentiel des voies et lieudits géré par les services fonciers de la DGFIP est utilisé dans le domaine foncier pour la gestion des adresses des parcelles et des locaux.

Il permet également d'alimenter le référentiel interne TOPAD.

- ✓ La gestion des adresses des parcelles et des locaux

Dans le domaine foncier, la prise en compte des numéros de voirie<sup>4</sup> à l'occasion des opérations de numérotage permet de gérer les adresses utilisées pour la localisation des parcelles<sup>5</sup> et des locaux, indispensable à la fiabilisation des bases d'imposition foncières et de la documentation cadastrale. Ces travaux s'effectuent notamment en exploitant les certificats de numérotage dans lesquels les collectivités identifient les parcelles concernées.

**Les adresses des parcelles** sont des adresses topographiques codifiées. La voie ne peut être prise en compte que si elle a été créée dans le référentiel des voies et lieudits. Une parcelle peut être rattachée à plusieurs adresses.

**Les adresses des locaux** sont gérées au niveau de l'entrée à laquelle ils sont rattachés. Ce sont des adresses topographiques codifiées.

Un local fait partie d'un bâtiment, qui peut comprendre une ou plusieurs entrées. Chacune d'elles comporte une adresse. Chaque local est relié à une adresse. L'adresse du local est donc identique à celle de l'entrée à laquelle il est rattaché.

Une parcelle d'assise d'un bâtiment est celle sur laquelle il est physiquement situé.

Par définition, le lien d'assise qui relie la parcelle à un bâtiment a pour objet de désigner le lieu de situation du bien. Dès lors, les adresses du ou des bâtiments seront reportées sur la ou les parcelles d'assise de celui-ci.

---

4 Numéro de voirie : 4 caractères ; indice de répétition : 1 caractère

5 Parcelle : portion de terrain d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire, située dans une même commune, une même section et un même lieudit recensé dans le plan cadastral. Identifiée par une ou plusieurs lettres constituant la section (en Alsace-Moselle il peut s'agir de chiffres), et un numéro unique

**ADRESSE D'UNE ENTREE**

99 3A CREATION D'UNE MAISON		
----- LISTE DES ADRESSES D'UNE ENTREE -----		
526 LA SALVETAT ST GILLES		
REFERENCE DU BATIMENT : AA 0101 A ENTREE : 01		
NO DE VOIRIE	VOIE	CODE VOIE SUPPRESSION
0008 B (1)	RUE DE GIMONE (2)	00069 (1)
0111 FIN DE LISTE		

(1) Données saisies

(2) Données affichées par le système

✓ L'alimentation du référentiel topographique et administratif TOPAD

Les mises à jour relatives aux voies et au renumérotage des voies sont transmises au référentiel TOPAD.

Le référentiel TOPAD rapproche les données topographiques issues du référentiel des voies et lieudits aux données administratives des services de la DGFIP.

Le référentiel Topad pour l'ensemble des adresses constituées à partir du référentiel des voies et lieudits, offre une gestion exhaustive des compétences des services de la DGFIP en fonction d'un périmètre géographique, historisée passée et futur. Il permet ainsi l'orientation des usagers vers leurs services gestionnaires en fonction de leur domicile, de l'adresse d'un bien, d'une activité.

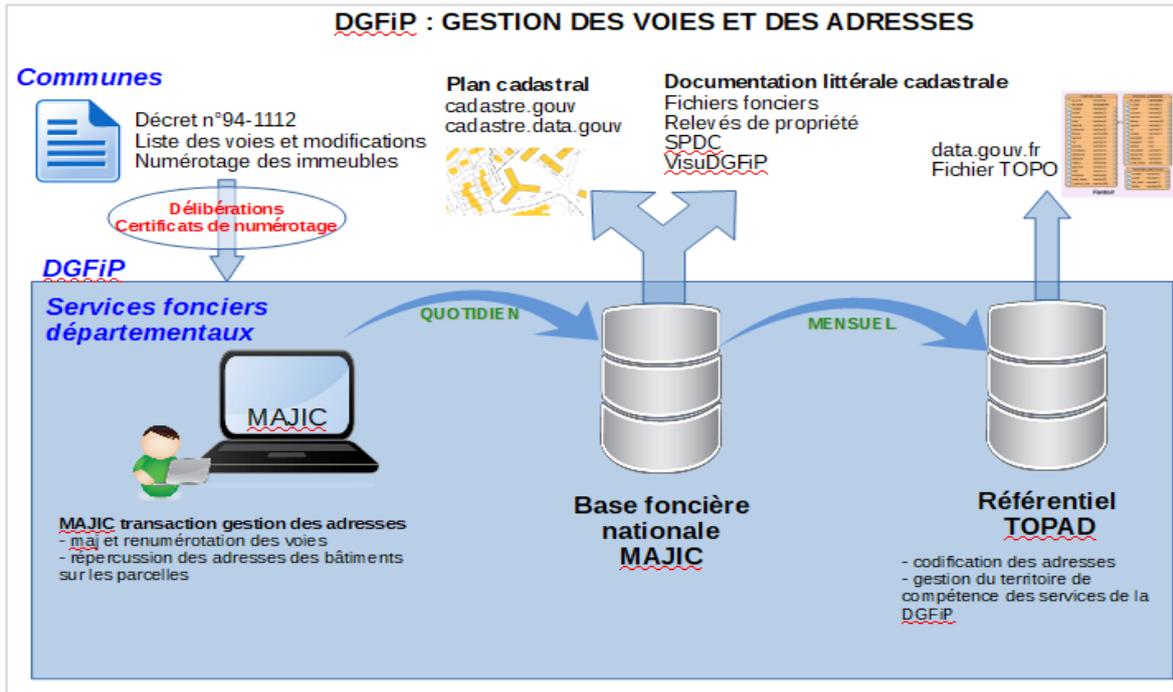
Il offre également un service de codification et décodification des adresses des personnes, des locaux et de l'ensemble des références fiscales basées sur une donnée topographique, garantissant ainsi l'interopérabilité applicative au moyen d'une donnée commune normalisée issue d'un référentiel unique.

Le référentiel TOPAD, produit le fichier TOPO (ex fichier FANTOIR) qui répertorie les données topographiques ainsi que leurs attributs, dont le code RIVOLI, issu du référentiel des voies et lieudits de la DGFIP.

**Depuis juillet 2023, le fichier FANTOIR devient le fichier TOPO.** Il répertorie l'ensemble des entités topographiques (Pays, Région, Département, Communes, Voies) y compris l'historique des entités annulées.

Le fichier TOPO est disponible sur les portails [data.economie.gouv.fr](https://data.economie.gouv.fr) et [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr).

Gestion des voies et adresses à la DGFIP avant interfaçage avec la BAN



## B.5 Usages par les gestionnaires de réseaux

Comme toute entreprise ou organisation, les gestionnaires de réseaux peuvent utiliser des adresses pour des besoins généraux : gestion des clients et des contacts, gestion des prestataires et des commandes, ressources humaines...

Les principales activités spécifiques à la gestion des réseaux et utilisant des adresses sont :

Les relations avec clients et fournisseurs / commercialisateurs

On distingue principalement 2 adresses :

- ✓ L'adresse des lieux de consommation ou de production qui est une donnée sous la responsabilité du gestionnaire de réseaux au même titre que les autres informations techniques.
- ✓ L'adresse de contact du client qui est une donnée sous la responsabilité du fournisseur / commercialisateur et qui peut être totalement différente de celle du raccordement (cas des résidences secondaires entre autres)

Généralement, les gestionnaires ne gèrent pas l'adresse du compteur mais une information complémentaire peut lui être associée dans certaines situations particulières par rapport aux locaux desservis (le compteur peut ne pas être dans le lieu de consommation ou de production).

La qualité de cette localisation par adresse est importante car le client ou futur client ne connaît pas systématiquement son identifiant de point de livraison nécessaire à toute prestation ou intervention d'un gestionnaire. L'importance de ces adresses est notamment soulignée lors des démarches de déploiement (ex : FTTH ou Linky).

### L'ingénierie/travaux et le raccordement de nouveaux branchements

Les études et travaux, en particulier ceux liés aux raccordements, peuvent être localisés par une adresse, une référence cadastrale ou une position géographique.

Les adresses captées à l'occasion de ces demandes et travaux sont parfois encore prévisionnelles car non encore définies par la commune.

### L'exploitation des réseaux et la gestion des interventions des techniciens réseau

Pour un exploitant de réseau, il y a plusieurs enjeux à localiser précisément les lieux d'intervention : localisation d'appels dépannage ou alerte reçue sur une situation de risque proche d'un ouvrage, préparations de tournées pertinentes, rapidité d'intervention, limitation des déplacements vains...

### La gestion patrimoniale

Les adresses géoréférencées interviennent pour de nombreux rapprochements de données réseau et servent à fiabiliser le patrimoine ou les diagnostics sur le réseau. Exemple : identifier/résorber les clients mal alimentés, fiabiliser l'inventaire d'ouvrages, notamment pour répondre aux **obligations réglementaires**, améliorer l'analyse de locaux impactés par un incident...

### Les services de données

Les besoins de données de consommation et/ou production se développent en particulier à la maille adresse, bâtiment ou segment de rue

Pour pouvoir fournir des services de données pertinents, un gestionnaire de réseau a besoin d'un système d'adresse de qualité – garantissant un système d'identification des bâtiments.

Exemples :

- Fourniture par les opérateurs FTTH d'informations détaillées à l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la Presse) pour identification et publication du taux d'éligibilité des locaux raccordés/fibrés dans le cadre du plan Très Haut Débit
- ✓ Fourniture de données aux acteurs, d'agrégats de données énergétiques aux collectivités locales et bailleurs à la maille de bâtiments pour les cas d'usage sur la rénovation.

En support de tous ces usages, **la gestion des adresses** nécessite une ou plusieurs procédures afin de garantir que soit associée l'adresse la plus pertinente pour la gestion du réseau et les besoins des acteurs.

Les réseaux sont de natures très différentes :

«codeList» NatureReseauValue	
+	Electricité = ELEC
+	Eclairage public = ELECECL
+	Signalisation électrique tricolore basse tension = ELECSLT
+	Electricité transport/distribution = ELECTRD
+	Gaz = GAZ
+	Produits chimiques = CHIM
+	Eau potable = AEP
+	Assainissement et pluvial = ASS
+	Eaux pluviales = ASSEP
+	Eaux usées = ASSEU
+	Chauffage et climatisation = CHAU
+	Télécom et signalisation lumineuse tricolore TBT = COM
+	Déchets = DECH
+	Incendie, Irrigation, Eau brute, Eau salée, Eau non chlorée = AUTREAU
+	Ouvrage de protection inondation Submersion = PINS
+	Multi réseaux = MULT
+	Non défini = INC

Illustrations des différents types de réseau

(Extrait du standard CNIG STAR-DT)

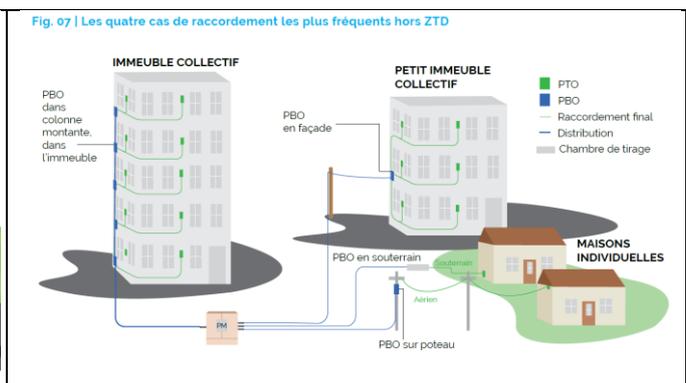
Chaque type de réseaux peut être détaillé – comme par exemple les réseaux Telecom de technologie FTTH ou cuivre. Sans rentrer dans les spécificités de chaque réseau, nous proposons ci-dessous une vision simplifiée des principaux objets *pouvant* être associés à une adresse par un gestionnaire de réseau.

Pour les gestionnaires de réseau, on notera que cette gestion d'adresse s'inscrit dans une problématique beaucoup plus large de gestion de localisations :

La cartographie des ouvrages (dans un SIG ou dans des plans DAO) permet de décrire les positions géographiques des ouvrages. Cette cartographie est une préoccupation importante des gestionnaires de réseaux – d'autant qu'il n'existe pas toujours une adresse précise pour les ouvrages à localiser.

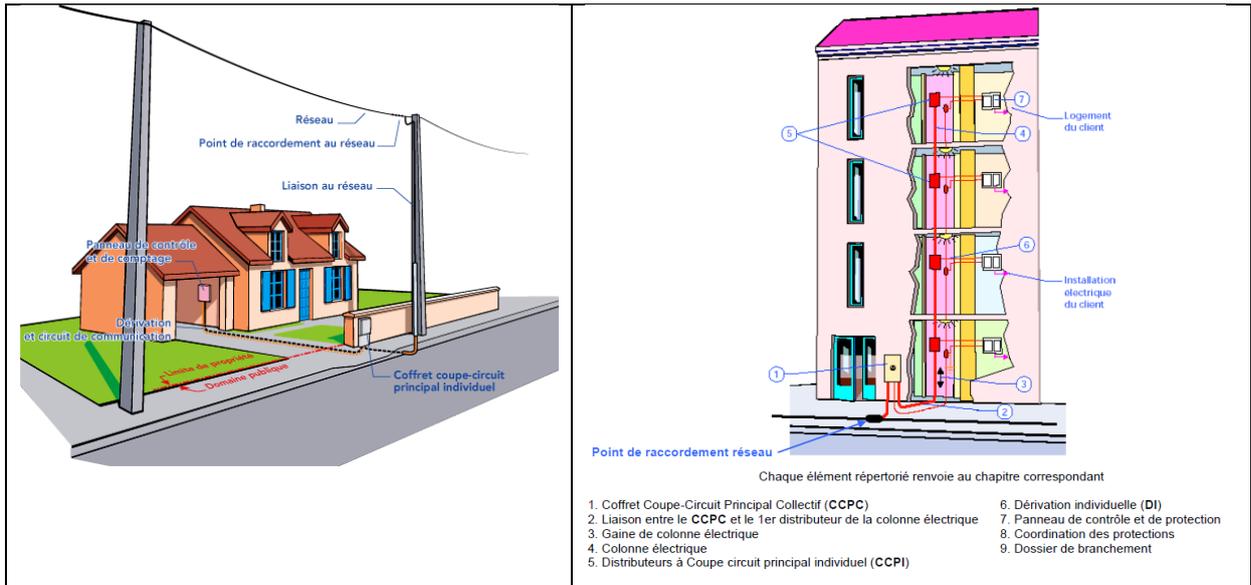
On propose ici un tableau d'objets pour lesquels les gestionnaires de réseau gèrent couramment une adresse :

Objets adressables	Réseau	Commentaires	Exemples
Client Contact contractuel		Le contrat d'utilisation d'un réseau précise les contacts du client (pouvant être hors France).	Adresse de contact du client partagé entre un fournisseur et l'opérateur de réseau
Lieu de consommation/ Lieu de production		La localisation de ces « espaces de livraison » raccordés au réseau est importante pour échanger entre acteurs gestionnaires/opérateurs, fournisseurs/commercialisateurs et clients	<p>Ex. génériques :</p> <p>Bâtiment/maison individuel</p> <p>Local en collectif : appartement, commerce, local technique, cave, palier ou couloir, parking/place de parking (cf. développement des IRVE), ...</p> <p>Ex. FTTH : PTO :PointTerminal Optique</p> <p>Ex. Eau : Captage, Château d'eau</p> <p>Ex. Elec : Production électrique</p>
Ouvrages particuliers de l'infrastructure de réseau			<p>Exemples génériques :</p> <p>Nœuds réseaux</p> <p>Ouvrages collectifs de réseau, autrement appelés colonnes montantes ou horizontales</p> <p>Ex. Elec. : Poste électrique, Ouvrage Collectif de Branchement (OCB)</p> <p>Ex. FTTH : Point Branchement Optique (PBO, Point de mutualisation (PM))</p>



Illustrations de raccordements FTTH en individuel et collectif

(Extraits du « Guide pratique pour le raccordement client au réseau en fibre optique FTTH dans le parc immobilier existant 2020 » de Objectif Fibre)



Illustrations de raccordements électriques individuels et collectifs

(Extraits des guides SéQuélec GP05 et GP10)

Concernant le niveau de détail géré pour ces adresses, il est délicat de faire une règle absolue, mais la vue simplifiée ci-dessous permet d'illustrer des besoins importants d'adresse à la maille locale ou bâtiment.

			Objets adressés/adressables				
			Gestionnaires de réseau				
Composants d'adresse			Lieu de consommation Lieu d'injection/production	Colonne	Poste Nœud de réseau	Affaire d'ingénierie/travaux (réseau/raccordement)	Intervention
Adresse détaillée	Adresse complémentaire	Local					
		Niveau	X	X			
		Escalier					
	Adresse communale	Complément d'adresse	X	X	X	X	X
		Numéro					
		Indice de répétition					
		Voie, Place, Lieudit					
		Lieudit complémentaire					
		Code postal	X	X	X	X	X
Commune historique							
	Commune						

Niveau de détail d'adresse couramment géré pour des objets Réseau

## B.6 Projet de Référentiel National de Bâtiments (RNB)

Le RNB a pour objectif en premier lieu de définir un standard de base de données des bâtiments.

Pour cela, le RNB vise à répertorier l'ensemble des bâtiments du territoire et leur associer un identifiant unique pour faciliter le suivi et le croisement des données bâtimentaires à travers l'ensemble des administrations, des collectivités territoriales et des acteurs privés.

Véritable donnée pivot, ce référentiel doit permettre de créer un système commun de repérage des bâtiments à l'échelle nationale. Largement partagée, cette donnée pivot donnera une vision commune et exhaustive du parc des bâtiments en France.

Disposer d'un tel standard de base de données des bâtiments permettrait aussi bien à l'échelle locale que nationale :

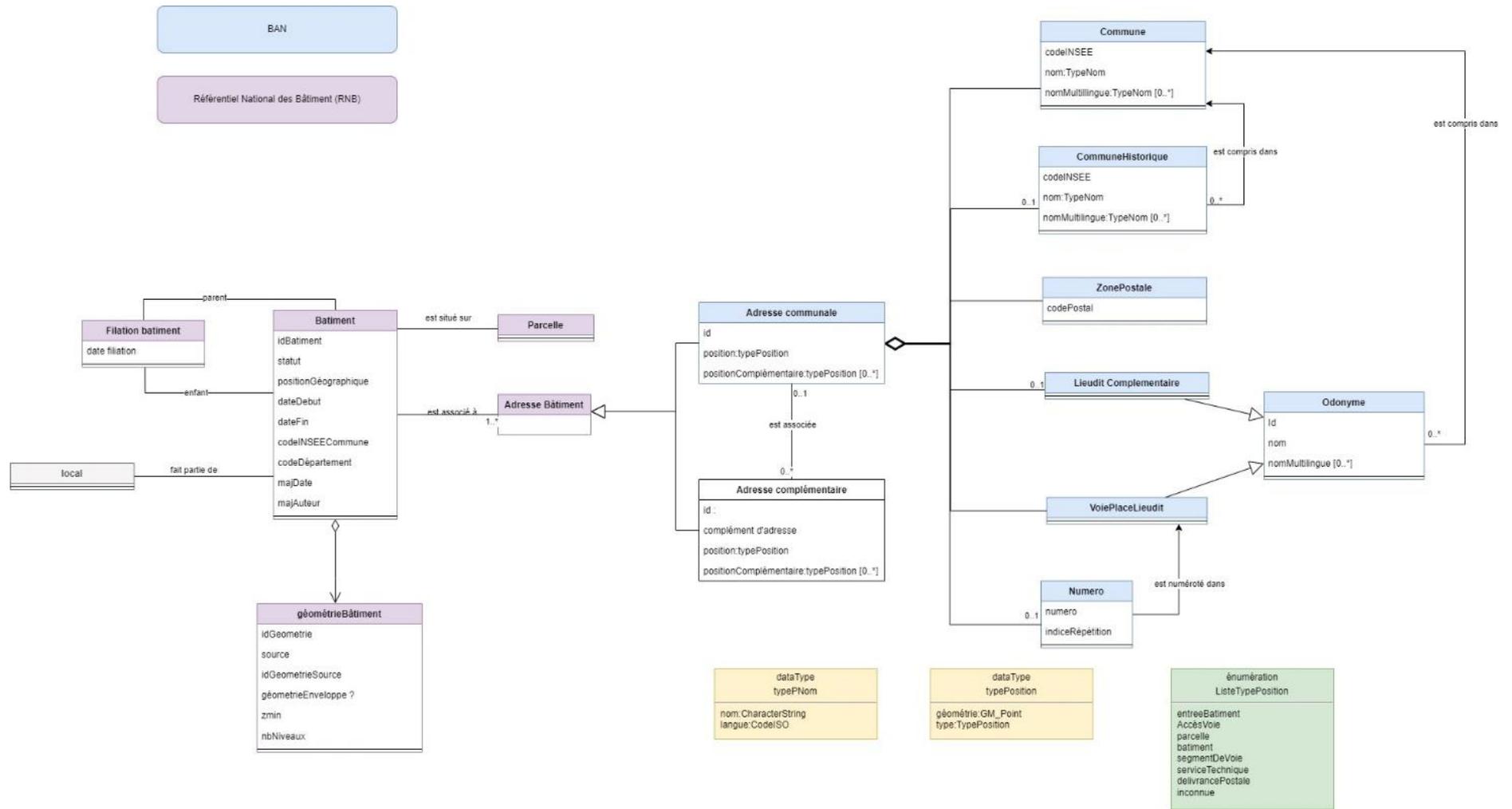
- d'améliorer la connaissance qualitative et quantitative du parc de bâtiments actuels en France et de le suivre dans le temps, notamment par la géolocalisation des bâtiments,
- de connaître certaines caractéristiques de base des bâtiments (ex *le statut de construction, la ou les adresses associées*),
- de partager l'information détenue aujourd'hui en silo par différents acteurs à l'échelle nationale (ex. *entre administrations*) et locale (ex. *entre services d'une collectivité*), permettant ainsi une meilleure qualité des études et analyses réalisées par l'administration dans la conduite des politiques publiques, en particulier en matière de rénovation,
- de réduire les coûts incombant aux multiples producteurs de données bâtimentaires pour la mise à jour des bases bâtimentaires socles,
- de faciliter l'échange et la publication de données ouvertes comme le prévoit la réglementation sur l'accès aux données publiques

Il existe des synergies fortes entre le référentiel de bâtiment et le référentiel d'adresse. *Au minimum lien N-N pour la relation bâti-adresse avec ID BAN dans le référentiel.*

Une coordination est établie avec le travail mené par le GT bâti du CNIG pour définir cette relation.

Le schéma suivant illustre une proposition d'utilisation du standard adresse en contribution aux travaux de cadrage en cours. (non finalisé)

# Standard Adresse – V1 du 28/10/2024



## Annexe C : Écarts du fonctionnement actuel avec le standard

Les précisions apportées par le standard adresse devraient être mises en œuvre dans des travaux d'évolutions (exemple : nouvelle version du format BAL, travaux de publication de la BAN notamment ceux visant à exploiter la gestion des identifiants et évolutions, reprises des terminologies).

Liste de points proposés par le standard qui nécessiteront des actions de mises en œuvre/d'évolution du fonctionnement BAL/BAN :

Commune Historique	Terme proposé pour le composant optionnel d'adresses Son utilisation doit être possible adresse par adresse (sous responsabilité des communes)
Odonyme	Terme pour dénommer de manière générique soit une voie soit un lieudit Généralisation du terme dans les outils à poursuivre - notamment dans les exports/diffusions
Voie Place Lieudit Lieudit complémentaire	Terminologie cible proposée pour une harmonisation progressive dans les outils - notamment dans les exports/diffusions.
Voie sans numéro	Restructuration possible pour abandonner la convention retenue de mettre "99999" comme numéro d'adresse signifiant que l'enregistrement traité est une voie sans adresse.
Gestion du multilingue	Terminologie cible proposée pour une harmonisation progressive dans les outils - notamment dans les exports/diffusions avec l'indication systématique de la langue utilisée
Positions des adresses	Principe d'une position par défaut (obligatoire) et de positions complémentaires (optionnelles)
Type de position	Information type de position à gérer systématiquement en cible. Certaines applications ne récupèrent actuellement qu'une seule de ces valeurs sans moyen de prioriser ce qui conduit à une perte de cohérence.

Standard Adresse – V1 du 28/10/2024

	Evolutions proposées pour clarifier les valeurs à utiliser. Voir tableau ci-dessous sur la dépréciation de certaines valeurs à mettre en œuvre
Identifiants	Intégration des travaux BAN en cours (identifiant au format UUID)
FANTOIR	Le code FANTOIR historique, qui a évolué dans le nouveau système TOPAD de la DGFIP, sera progressivement abandonné du fonctionnement BAN.  La trajectoire de la gestion de la correspondance avec le référentiel DGFIP reste à préciser.

Standard Adresse				
Valeur	Définition	Usage pour une position par défaut	Usage pour une position complémentaire	Commentaire
entrée (déprécié)	Identifie l'entrée principale d'un bâtiment ou un portail.	A ne plus utiliser en cible	A ne plus utiliser en cible	Valeur initiale de la spécification BAL Dépréciation proposé pour lever des ambiguïtés au profit de "accèsVoie" ou "entréeBâtiment"
Entrée bâtiment	La position a pour but d'identifier l'entrée d'un bâtiment	Possible	Possible	
Accès voie	La position a pour but d'identifier le point d'accès à partir de la voie.	A privilégier	Possible	Accès au lieu adressé Permettant de faire lien avec la voire
Bâtiment	La position a pour but d'identifier le bâtiment correspondant.	Possible	Possible	
Cage escalier (déprécié)	<i>Identifie une cage d'escalier, en temps normal à l'intérieur d'un bâtiment.</i>	A ne plus utiliser en cible	A ne plus utiliser en cible	Redondant avec bâtiment/entrée de bâtiment Risque de confusion
Logement (déprécié)	Identifie un logement ou une pièce à l'intérieur d'un bâtiment.	A ne plus utiliser en cible	A ne plus utiliser en cible	Redondant avec bâtiment/entrée de bâtiment Risque de confusion
Parcelle	Identifie une parcelle cadastrale.	A ne plus utiliser en cible	Possible	

Standard Adresse – V1 du 28/10/2024

Segment (déprécié)	Position dérivée du segment de la voie de rattachement.	A ne plus utiliser en cible	A ne plus utiliser en cible	Actuellement utilisé pour les adresses "en 9999"
Délivrance postale	Identifie un point de délivrance postale (boîte aux lettres)	A ne plus utiliser en cible	Possible	Historique : utilisé pour des CIDEX (regroupement de boites aux lettres) Probable saisie par les postiers
Service technique	Identifie un point d'accès technique Ex : local disposant d'organe de coupure eau, électricité, gaz, etc	A ne plus utiliser en cible	Possible	

## Annexe D : Mise en correspondance du standard Adresse avec INSPIRE

INSPIRE		Standard Adresse	
Classe	Adress	Classe	AdresseCommunale
Attributs	inspireId	Attributs	idAdresseCommunale
	position		position
	status		statut
	beginLifespanVersion		dateDebut
	endLifespanVersion		dateFin

INSPIRE		Standard Adresse	
Classe	ThoroughfareName	Classe	VoiePlaceLieudit
Attributs	name	Attributs	nom
	inspireId		idOdyne
	status		statut
	beginLifespanVersion		dateDebut
	endLifespanVersion		dateFin

INSPIRE		Standard Adresse	
Classe	PostalDescriptor	Classe	ZonePostale
Attribut	postCode	Attribut	codePostal

Standard Adresse – V1 du 28/10/2024

INSPIRE		Standard Adresse	
CodeList	StatusValue	Enumeration	TypeStatut
Valeurs	current	Valeurs	enVigueur
	proposed		envisage
	retired		perime

INSPIRE			Standard Adresse		
DatatypeComplex	Geographic Position	Valeurs	DatatypeComplex	Position	Valeurs
Attributs	geometry	GM_Point	Attributs	geometrie	GM_Point
	specification	GeometrySpecificationValue		type	TypePosition

INSPIRE		Standard Adresse	
CodeList	GeometrySpecificationValue	Enumeration	TypePosition
Valeurs	building	Valeurs	batiment
	entrance		entreeBatiment
	parcel		parcelle
	postal delivery		delivrancePostale
	segment		segmentDevoie
	thoroughfare access		accesVoie
	utility service		serviceTechnique

## Annexe E : Liste des langues de France établie par la délégation générale à la langue française et aux langues de France

### Source :

apport Redéfinir une politique publique en faveur des langues régionales et de la pluralité linguistique interne publié en juillet 2013 par le Comité consultatif pour la promotion des langues régionales et de la pluralité linguistique interne, sur le fondement des travaux dirigés en 1999 par Bernard Cerquiglini, ancien délégué général à la langue française et aux langues de France.

### En métropole (20 langues)

Alsacien ; basque ; breton ; catalan ; corse ; flamand occidental ; francique ; francoprovençal ; langues d'oïl : bourguignon-morvandiau, champenois, franc-comtois, gallo, lorrain, normand, picard, poitevin-saintongeais, wallon ; occitan (sous ses différentes formes : auvergnat, béarnais, gascon, languedocien, limousin, niçard, provençal, vivaro-alpin) ; parlers du Croissant ; parlers liguriens

### Dans les Outre-mer (55 langues)

Antilles (3 langues) : créole de Saint-Martin (à base lexicale anglaise) ; créole guadeloupéen (à base lexicale française) ; créole martiniquais (à base lexicale française)

Guyane (12) : apalaï (langue amérindienne) ; arawak (langue amérindienne) ; créole guyanais (à base lexicale française) ; hmong (langue originaire du Laos) ; kali'na (langue amérindienne) ; nenge (créole à base lexicale anglaise, sous ses différentes formes : aluku, ndyuka, pamaka) ; palikur (langue amérindienne) ; saamaka (créole à base lexicale anglo-portugaise) ; sranan tongo (créole à base lexicale anglaise) ; teko (langue amérindienne) ; wayampi (langue amérindienne) ; wayana (langue amérindienne)

La Réunion (1) : créole réunionnais (à base lexicale française)

Mayotte (2) : mahorais (langue bantoue), malgache de Mayotte

Nouvelle-Calédonie (29) : Grande Terre : ajië ; arhâ ; arhö ; caac ; cèmuhi ; langue de Voh-Koohnê (sous ses différentes formes : bwatoo, haeke, haveke, hmwaeke, hmwaveke, vamale, waamwang) ; drubéa ; fwâi ; hamea-tîrî ; jawe ; neku ; nêlêmwa-phwaxumwââk ; nemi ; numèè-kwényi ; nyelâyu ; `ôrôê ; paicî ; pije ; pwaamei ; pwapwâ ; sîshëë ; tayo (créole à base lexicale française) ; xârâcùù ; xârâgùrè ; yuanga-zuanga

Îles Loyauté : drehu ; fagauvea (langue de typologie polynésienne) ; iaai ; nengone

Polynésie française (6)

- Archipel de la Société : tahitien
- Archipel des Marquises : marquisien
- Archipel des Tuamotu : langue des Tuamotu

- Archipel des Gambiers : mangarévien
- Archipel des Australes : langue des Îles Australes (sous ses différentes formes : langue de Ra'ivavae, langue de Rimatara, langue de Rurutu, langue de Tupua'i) ; langue de Rapa

Wallis et Futuna (2) : wallisien ; futunien

<b>En métropole (20 langues)</b>	
<b>Code ISO</b>	<b>Langue</b>
gsw	alsacien
auv	auvergnat
eus	basque
x	béarnais
x	bourguignon-morvandiau
bre	breton
cat	catalan
x	champenois
cos	corse
vls	flamand occidental
x	franc-comtois
x	francique
frp	francoprovençal
frp	francoprovençal
x	gallo
gsc	gascon
x	languedocien
x	limousin
x	limousin
x	lorrain
x	niçard
x	niçard
nrf	normand
oci	occitan
x	parlers du Croissant
x	parlers liguriens
pcd	picard
x	poitevin-saintongeais
oci	provençal

pro	provençal ancien (jusqu'à 1500) ; occitan ancien (jusqu'à 1500)	
x	vivaro-alpin	
wln	wallon	
<b>Dans les Outre-mer (55 langues)</b>		
	<b>Code ISO</b>	<b>Langue</b>
Antilles (3)	x	créole de Saint-Martin
	gcf	créole guadeloupéen
	x	créole martiniquais
Guyane (12)	apy	apalaï
	arw	arawak
	gcr	créole guyanais
	hmn	hmong
	x	kali'na
	djk	aluku
	djk	ndyuka
	djk	pamaka
	plu	palikúr
	x	saamaka
	srn	sranan tongo
	ttc	teko
	oym	wayampi
	way	wayana
La Réunion	rcf	créole réunionnais
Mayotte (2)	x	mahorais
	mlg	malgache de Mayotte
Nouvelle-Calédonie (29)	aji	ajië
	aqr	arhà
	aok	arhö
	msq	caac
	cam	cèmuhi
	bwa	bwatoo
	aek	haeke
	hvk	haveke
	x	hmwaeke
	mrk	hmwaveke
	mkt	vamale
	wmn	waamwang
	duf	drubéa
	x	hamea-tîrî
jaz	jawe	

Standard Adresse – V1 du 28/10/2024

	nek	neku
	x	nêlêmwa-phwaxumwââk
	nem	nemi
	x	numèè-kwényĩ
	kdk	numèè
	yly	nyelàyu
	bpk	ôrôè
	pri	paicî
	piz	pije
	pme	pwaamei
	pop	pwapwà
	sih	sîshëè
	cks	tayo
	ane	xârâcûû
	axx	xaragurè
	x	yuanga-zuanga
Îles Loyauté	dhv	drehu
	uve	fagauvea
	iai	iaai
	nen	nengone
	tah	tahitien
	mqm	marquisien du sud
	mrq	marquisien du nord
	x	langue des Tuamotu
	mrv	mangarévien
Langue des Îles Australes	x	langue de Ra'ivavae
	x	langue de Rimatara
	x	langue de Rurutu
	x	langue de Tupua'i
	ray	langue de Rapa
	wls	wallisien
	fud	futunien